

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU**  
**DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE**  
**DIRECTION DE L'ECOLOGIE ET DES MILIEUX NATURELS**  
**UCP**



**PROJET « ECOTOURISME ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DESERTIQUE EN**  
**TUNISIE » Don FEM N° TF013636**



**DIAGNOSTIC DES POTENTIALITES ECOTOURISTIQUES DU PARC NATIONAL DE**  
**DGHOUMES (TOZEUR)**

**Novembre 2014**

## Liste des abréviations et acronymes

<b>AFD</b> :	Agence Française de Développement
<b>AP</b> :	Aire Protégée
<b>BAD</b> :	Banque Africain de Développement
<b>BE</b> :	Bureau d'Etudes
<b>BM</b> :	Banque Mondiale
<b>DAO</b> :	Dossier d'Appel d'Offres
<b>CCST</b> :	Commission Consultative Scientifique et Technique
<b>CPN</b> :	Comité de Pilotage National
<b>FAO</b> :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>PECDBD</b> :	Projet Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique
<b>PCGES</b> :	Plan Cadre de Gestion Environnemental et Sociale
<b>CRDA</b> :	Commissariat Régional Pour le Développement Agricole
<b>DGEQV</b> :	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
<b>DGF</b> :	Direction Générale des Forêts
<b>DRE</b> :	Direction Régionale de l'Environnement
<b>GDA</b> :	Groupements de Développement Agricole
<b>GDT</b> :	Gestion Durable des Terres
<b>GIRN</b> :	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
<b>INRGREF</b> :	Institut National de Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts
<b>FEM-GEF</b> :	Fonds pour L'Environnement Mondial
<b>MA</b> :	Ministère de l'Agriculture
<b>MEE</b> :	Ministère de l'Equipement et de l'Environnement
<b>MT</b> :	Ministère du Tourisme
<b>ONG</b> :	Organisations Non Gouvernementales
<b>ONTT</b> :	Office National du Tourisme Tunisien
<b>PPM</b> :	Plan de Passation des Marchés
<b>PN, PNx</b> :	Parc National, Parcs Nationaux
<b>S&amp;E</b> :	Suivi-évaluation
<b>SMSA</b> :	Société Mutuelle de Services Agricoles
<b>TDRs</b> :	Termes de Références
<b>UCP</b> :	Unité de Coordination de Projet

## Sommaire

Sommaire .....	3
I. Chapitre introductif.....	5
1.1. Contexte .....	5
1.2. L'écotourisme : outil de développement territorial.....	6
1.3. Approche méthodologique .....	8
1.3.1. Fondements de base .....	9
1.3.2. Diagnostic territorial : approche systémique .....	10
1.3.3. Diagnostic des filières touristiques : potentiels écotouristiques .....	11
1.3.4. Démarche .....	15
II. Diagnostic des potentialités écotouristiques du parc national de Dghoumès (Tozeur) .....	16
2.1. Diagnostic territorial de la délégation de Degache.....	16
2.1.1. Situation géographique et administrative, et infrastructure de base et de communication.....	16
Situation géographique et administrative.....	16
Infrastructures et équipements de base .....	17
2.1.2. Capital humain .....	17
2.1.3. Capital naturel .....	18
2.1.4. Capital culturel et patrimoine .....	21
2.1.5. Profil socio-économique.....	24
2.1.6. Gouvernance territoriale.....	25
2.2. Diagnostic de la filière écotouristique.....	26
2.2.1. Parc National de Dghoumès : attraits naturels et valeur paysagère.....	26
2.2.2. Infrastructures et aménagements.....	29
2.2.3. Gestion administrative et financière du parc.....	31
2.2.4. Fréquentation, activités et acteurs .....	33
2.2.5. Pressions et menaces sur le parc .....	33
Conclusion .....	34
III. Analyse de la demande potentielle.....	36
IV. Cadre institutionnel et réglementaire.....	40
V. Positionnement stratégique.....	42
5.1. Panier de biens et services territorialisés de Dghoumès .....	42

5.2.	Segments écotouristiques .....	43
5.3.	Offres écotouristiques : produits et services .....	45
5.3.1.	Caractéristiques des produits et services.....	46
5.3.2.	Opérateurs et gouvernance .....	52
5.3.2.	Opérateurs et gouvernance .....	52
5.3.3.	Faisabilité financière et estimation des retombées socio-économiques.....	53
5.3.3.1.	Hypothèses et principes de base.....	53
5.3.3.2.	Résultats .....	55
VI.	Recommandations.....	58
6.1.	Produits et services écotouristiques de qualité .....	58
6.2.	Promotion et commercialisation adaptées et inscrites dans la durée.....	59
6.3.	Renforcement des capacités : sensibilisation et formation .....	61
6.4.	Cadre institutionnel et réglementaire favorable .....	62
VII.	Bibliographie.....	64
VIII.	Annexes .....	66
	Annexe1 : Liste des personnes rencontrées lors de la visite aux régions .....	66

## I. Chapitre introductif

### 1.1. Contexte

La relation symbiotique entre l'Homme et la nature est tributaire d'une exploitation raisonnée des ressources biologiques, et est soumise au respect de seuils permettant d'assurer un équilibre bénéfique à la fois pour l'exploitant et pour la régénération des espèces dans toute leur diversité. L'Homme puise son alimentation, sa médication, et ses revenus de l'environnement naturel. Les bienfaits des ressources biologiques vont cependant au-delà des revenus directs générés par l'extraction ou l'exploitation, ils concernent aussi d'autres bénéfices indirects issus de services écologiques comme la régulation climatique, la protection de la fertilité des sols en confinant les phénomènes de l'érosion, et le maintien du cycle hydrologique notamment par le biais de la protection des bassins versants et la recharge des nappes....

En Tunisie, les activités socio-économiques ont modifié, au fil du temps, les écosystèmes et ont impacté négativement leur étendue et l'existence de plusieurs espèces. Les valeurs paysagères et écologiques, et la qualité de vie s'en trouvent ainsi affecter. En effet, la satisfaction des besoins d'une population de plus en plus croissante s'est accompagnée de l'extension des terres agricoles au détriment des parcours et des forêts ainsi que de la surexploitation des ressources hydriques et halieutiques. Par ailleurs, les pressions anthropiques s'accroissent avec l'absence d'alternatives économiques dans les milieux ruraux.

Les impératifs de conservation et de réhabilitation de la biodiversité s'imposent avec acuité à l'échelle nationale et mondiale. La Tunisie en ratifiant en mai 1993 la convention sur la diversité biologique a engagé diverses actions dont le renforcement du réseau national des aires protégées (ou parcs nationaux). Actuellement, le pays compte 17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles et 38 zones humides d'importance internationale (Ramsar). Les aires protégées ont pour vocation de conserver la diversité biologique en veillant à une utilisation durable de ses éléments, et le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources.

Or, ces objectifs ne sont que partiellement atteints notamment dans certains contextes en raison de l'approche préconisée. Les communautés adjacentes aux parcs n'ont pas été suffisamment associées au processus de leur création. Ceux-ci leur ont été imposés sans consultations ni sensibilisation aux bienfaits de la conservation. Les parcs naturels sont de ce fait souvent perçus comme un bien commun spolié engendrant des interdictions d'accès à un espace dont la vocation, selon leur croyance, est de leur conférer des ressources fourragères pour leur cheptel, du bois pour le chauffage, des plantes pour leurs soins, etc. Il s'en suit des conflits récurrents entre les gestionnaires des parcs et les populations locales. Les écosystèmes désertiques illustrent parfaitement cette relation conflictuelle.

La biodiversité désertique subit en effet des menaces liées à la sollicitation excessive des ressources naturelles, les prélèvements illégaux de la faune et de la flore, le braconnage....

Les résiliences des écosystèmes et de ces mêmes populations s'en trouvent amoindries. Des efforts sont déployés en vue de pallier ces contraintes à travers des programmes d'information, de sensibilisation, et d'éducation environnementale, et des projets visant la création d'opportunités économiques complémentaires aux communautés utilisatrices des parcs. Le projet « Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique » (PECBD) intervient dans cette optique.

Pour rappel, le Projet Ecotourisme et Conservation de la Biodiversité Désertique (PECBD) s'inscrit dans le cadre du Programme MENARID du FEM qui vise à : (i) promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles dans les secteurs de production de la région MENA ; et (ii) améliorer le bien-être économique et social des communautés cibles à travers la réhabilitation et le maintien des fonctions et de la productivité des écosystèmes.

Les objectifs spécifiques du PECBD consistent à contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la durabilité des terres désertiques dans 3 parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, et Dghoumès) en intégrant le développement de l'écotourisme et l'engagement communautaire. L'approche privilégiée vise en outre la contribution au développement local à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi et d'activités notamment pour les femmes et les jeunes.

La diversification des sources de revenus des communautés locales réduira les pressions anthropiques sur les ressources naturelles, permettra la création de valeur durable, et le partage équitable de cette valeur.

Le projet a pour objectif aussi l'instauration d'un cadre favorable à sa mise en œuvre et sa pérennité à travers la refonte du cadre institutionnel et réglementaire, les campagnes de sensibilisation, le renforcement des capacités par le biais de programmes de formation adaptés aux besoins des différents intervenants notamment le transfert des connaissances en matière de gestion des aires protégées, et la promotion de modes de gouvernance participatifs et transparents.

## **1.2. L'écotourisme : outil de développement territorial**

Considéré comme un tourisme responsable et durable, minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, ayant des retombées positives sur les populations locales, et par lequel les écotouristes contribuent de manière active à atteindre des objectifs cités, l'écotourisme connaît cependant une multitude de définitions et d'interprétations traduisant une dimension idéologique et rendant complexe la quantification de sa taille en termes de part de marchés.

En effet, même si les opérateurs du tourisme attestent de l'accroissement du tourisme responsable axé sur les espaces naturels, il n'en demeure pas moins que toute pratique touristique dans un espace naturel ne relève pas de l'écotourisme, d'où les difficultés rencontrées par les appareils statistiques nationaux et internationaux à estimer de manière satisfaisante l'importance de ce segment touristique. La diversité des pratiques s'apparentant à l'écotourisme a conduit toutefois les praticiens, les scientifiques et les adeptes de ce segment touristique à formaliser des principes afin de baliser le concept et de le rendre opérationnel.

La montée des débats sur le développement durable et ses enjeux, et la conscientisation grandissante des touristes sur leur rôle dans le maintien et la préservation du capital naturel et culturel des lieux visités a permis l'essor sans conteste d'une forme alternative de tourisme dite responsable. Les impératifs de durabilité tels que la réduction des impacts négatifs sur l'environnement, l'implication des populations hôtes dans l'expérience touristique et la participation à l'amélioration de leurs conditions sociales et économiques constituent de fait les principes de l'écotourisme.

L'écotourisme est ainsi défini comme un tourisme responsable ayant un faible impact sur l'environnement et qui procure des avantages aux populations locales (Ceballos-Lascurain)<sup>1</sup>. Il traduit de nouveaux modes d'exploitation et de mise en valeur du patrimoine naturel et humain inscrits dans une dynamique de développement durable.

Il peut être considéré comme **une approche de développement** favorisant la conservation et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures tout en contribuant à l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations locales.

**Principes de l'écotourisme** communément admis:

1. L'écotourisme permet la valorisation de la conservation et de la protection de l'environnement. Il permet ainsi de donner une valeur économique à des espaces naturels soumis à une forme d'exploitation non durable.
2. L'écotourisme permet la contribution équitable au développement économique local. Il privilégie une meilleure répartition des profits entre les acteurs y compris les communautés d'accueil.
3. L'écotourisme permet la prise en compte des besoins des communautés hôtes. Il constitue un projet de territoire et de développement local pensé par et pour les communautés.
4. L'écotourisme permet la promotion d'une expression touristique authentique et responsable. Il favorise le contact du touriste avec le milieu naturel et les cultures locales sans bousculer les spécificités du milieu et les traditions des populations qui y vivent.

A ces principes de base, peuvent se greffer des principes subsidiaires tels que (i) l'éducation des touristes par le biais d'activités d'interprétation aux enjeux de développement durable, au respect des valeurs culturelles des communautés d'accueil, et (ii) la promotion de la gestion durable à travers le respect de la législation en place, le lancement d'études préalables sur les impacts environnementaux, socio-économiques des projets, l'intégration des mesures préventives nécessaires à la minimisation des impacts négatifs, et la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des activités et projets écotouristiques.

Si à l'origine, l'écotourisme est défini comme une expérience basée sur la nature et a été associé principalement aux parcs nationaux et aires protégées, la relation de l'écotourisme à

---

<sup>1</sup> Ceballos-Lascurain (1991 b). Tourism, Ecotourism, and Protected Area. Parks, vol.2, n°3, pp 31-35.

la nature fait place à l'interprétation et est flexible, certains auteurs et praticiens attestent de la possibilité qu'il puisse se dérouler en milieux altérés comme les domaines agricoles<sup>2</sup>.

Le développement de l'écotourisme dans les aires protégées est vu comme une stratégie pour la conservation de la biodiversité. Il permet de générer des revenus pour les communautés locales afin qu'elles réduisent leurs pressions sur les ressources naturelles, et puissent prendre en charge la gestion de ces ressources. Une partie des revenus générés par l'écotourisme servira parallèlement dans la conservation de la biodiversité en réinjectant une partie des revenus directs générés par les frais d'admission, ou l'instauration d'une taxe de conservation.<sup>3</sup>

Pour analyser l'efficacité de l'écotourisme comme outil de développement des PNx, des indicateurs ont été établis structurés en trois axes<sup>4</sup> :

- Relation communautés locales-parc national : degré de dépendance envers les ressources du PN ; ressources utilisées du PN ; durabilité du milieu de vie ; activités représentant une menace pour l'écosystème du PN ; habilité du PN à répondre aux objectifs de conservation ; relation employés population locale ; capacités d'appliquer les législations ; attitude envers la conservation de l'environnement ; évidence d'avantages locaux procurés par la protection.
- Relation tourisme-communautés locales : opportunités d'interaction culturelle ; relation entre touristes et hôtes ; attitude des populations hôtes sur l'impact des visiteurs sur l'environnement local ; revenus générés par le tourisme aux communautés locales ; emplois liés au tourisme ; distribution des revenus ; participation à la planification ; qualité des infrastructures.
- Relation tourisme-parc national : centre d'information ; disponibilité d'information ; interprétation ; qualité des infrastructures existantes (installations, sentiers) ; permis/autorisation écrite ; frais d'entrée ; contributions économiques destinées à la conservation du parc ; contributions destinées à l'éducation environnementale.

### 1.3. Approche méthodologique

L'écotourisme est considéré comme un levier pour asseoir un développement rural durable conciliant les critères fondamentaux du développement durable à savoir, l'équité, l'écologie (conservation de la biodiversité), la viabilité économique, et la gouvernance participative. Pour ce faire, le développement de l'écotourisme devrait s'opérer en synergie avec les activités socio-économiques locales et de manière intégrée. Il s'agit donc d'élaborer un diagnostic approfondi et participatif (avec les acteurs clés) dans le but de développer une filière écotouristique dans chacun des sites, qui soit adaptée aux spécificités des territoires, et basée sur des initiatives individuelles et collectives.

<sup>2</sup> Weaver (2001, a et b).

<sup>3</sup> Honey, M. (2006). Avant propos dans le guide des destinations indigènes. Indigène éditions. France : Montpellier, p383.

<sup>44</sup> Ross and Wall (1999).

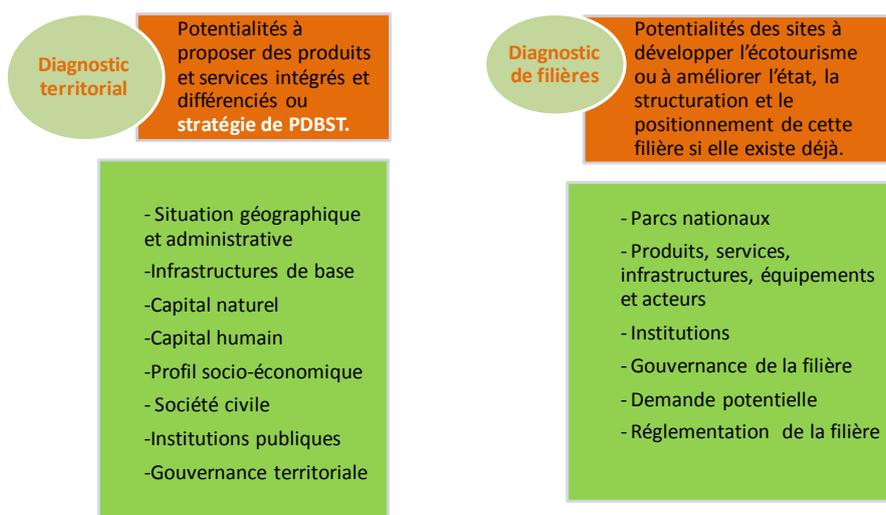
L'analyse des potentialités écotouristiques des trois parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, Dghoumès) a nécessité (i) la réalisation d'un diagnostic complet des ressources naturelles, historiques, culturelles, humaines, organisationnelles, et matérielles (infrastructures d'hébergement, d'accueil, d'information, de services...), (ii) la vérification de l'existence ou pas de conditions préalables à l'écotourisme, et d'en dégager les points forts et les points faibles afin de (iii) proposer des mesures et des actions à entreprendre qui permettront de développer l'écotourisme dans les régions ciblées.

### 1.3.1. Fondements de base

La protection de la biodiversité dans les PNx à travers l'amélioration de leur gestion et le développement de l'écotourisme suppose l'élargissement du périmètre de l'analyse des potentialités écotouristiques au-delà des frontières des PNx car :

- d'une part, l'écotourisme s'appuie certes sur les ressources naturelles, qui en sont le principal attrait touristique, mais aussi sur la découverte des cultures locales par le biais d'échanges avec les communautés, et l'immersion dans les traditions et les coutumes locales (culinaires, artisanat, festivités culturelles...);
- d'autre part, le développement de l'écotourisme ne peut s'opérer sans une mise en synergie de toutes les ressources des zones et ce de manière verticale « filières » et horizontale « intersectorialité ». En effet, le développement local et durable prôné se base sur la valorisation de l'ensemble des ressources ayant un caractère spécifique (ancrage territorial), et qui sont interdépendantes, et complémentaires. Il s'agit de la valorisation simultanée de services environnementaux, de produits de terroirs et plus largement du patrimoine matériel et immatériel.

Ainsi, l'approche préconisée pour réaliser le diagnostic des potentialités écotouristiques s'appuie sur les concepts de **territoire** et de **filière**, une approche systémique et intégrée.



### 1.3.2. Diagnostic territorial : approche systémique

Les approches territoriales connaissent ces dernières années un engouement auprès de la communauté des professionnels et des chercheurs du développement que des politiques et des institutionnels qui privilégient désormais les approches basées sur la mobilisation des ressources locales, par opposition à la mondialisation et la globalisation qui ont standardisé à outrance les comportements des consommateurs, et dans certains cas conduit à la destruction des spécificités culturelles. Les territoires s'imposent ainsi comme une alternative aux approches de développement classiques marquées par leur caractère descendant et qui ont eu pour résultante la marginalisation de certaines régions à l'exemple du modèle ayant prévalu en Tunisie dont les répercussions se sont matérialisées par une fracture en matière de développement entre les régions de l'intérieur et les centres urbains ou les villes côtières.

Cet intérêt à l'entité locale et à la décentralisation s'est accompagné d'un renouvellement des outils et des approches de la géographie économique dont le père fondateur est Von Thunen (1827) successivement par l'économie spatiale dans les années 1950 (François Perroux et Jacques Boudeville), les travaux de Paul Krugman sur les « effets d'agglomération », puis par les approches managériales<sup>5</sup>.

L'approche territoriale permet, dans le cadre de cette mission, d'apprécier les potentialités des régions abritant les PNx à proposer des produits et services intégrés et différenciés, porteurs de divers « attributs » et engendrant un consentement à payer élevé auprès d'une clientèle potentielle locale, nationale, et internationale. En d'autres termes, l'approche territoriale permet d'évaluer le potentiel de mettre en place **une stratégie de développement territorial dite « panier de biens et services territorialisés » (PDBST)** qui correspond aux principes mêmes de l'écotourisme.

En effet, l'écotourisme est appréhendé comme un moyen de protéger et de conserver la ressource naturelle par le biais de la création de revenus découlant des activités écotouristiques (axées sur la nature, la culture, l'histoire, les produits de terroirs), de l'éducation environnementale, et de l'engagement des communautés locales<sup>6</sup>. L'écotourisme est une approche de développement qui favorise la conservation et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures tout en contribuant à l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations locales<sup>7</sup> par l'octroi d'opportunités de diversification des sources de revenus et la valorisation des autres productions et services locaux (agricoles, agro-alimentaires, artisanat, art...).

Le PDBST consiste donc en la proposition, par les acteurs territoriaux, d'une offre qui soit à la fois composite (exemples produits agricoles, agro-alimentaires, artisanaux, culturels, écotouristiques ; et services d'hébergement de restauration ....) et située (liée à un espace particulier, à sa culture, à son histoire). Cet espace particulier se caractérise par un ensemble d'écosystèmes dotés de milieux, de terroirs, de systèmes de production, de populations et

<sup>5</sup> Rastoin J.L., Gherzi G., 2010, Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques, éd. Quae, Paris : 590 p. <http://www.quae.com/fr/r966-le-systeme-alimentaire-mondial.html>

<sup>6</sup> Ross. S, Wall. G, 1999, Ecotourism: Towards Congruence Between Theory and Practice, International Journal of Environmental Studies, vol. 25, p. 215-218.

<sup>7</sup> Lequin. M, 2001, Ecotourisme et gouvernance participative, Presses de l'Université du Québec, 255 p.

d'institutions<sup>8</sup>. Il s'agit d'éléments ancrés dans le territoire, en interaction perpétuelle, permettant de générer des revenus aux communautés locales et des recettes fiscales aux collectivités territoriales.

Il est évident que les territoires sont interdépendants et les acteurs y développent des relations de coopération du fait des complémentarités. Ainsi un découpage administratif ne rend pas compte des frontières réelles d'un territoire comme c'est le cas avec le PN de Bouhedma qui dépend à la fois du gouvernorat de Sidi Bouzid et du gouvernorat de Gafsa. L'écotourisme est une activité itinérante, les limites du territoire sont en effet flexibles suivant le circuit touristique et l'intérêt de l'écotouriste, déterminé par les attraits naturels, culturels et humains.

Néanmoins, dans le cadre de cette mission, le concept de territoire suit le découpage administratif dans un souci de disponibilités de statistiques et d'informations, et afin de pouvoir dialoguer avec des entités publiques distinctes. La délégation est ainsi l'entité administrative retenue.

Plusieurs critères ont été analysés afin de caractériser les territoires et d'évaluer leurs potentiels écotouristiques et à mettre en place une stratégie PDBST :

- Situation géographique et administrative, infrastructures de base (santé, éducation, communications, routes)
- Capital naturel (PN et leurs dotations, biodiversité, climat, paysages, reliefs, eau, sol....)
- Capital culturel (histoire et patrimoine, sites archéologiques, savoir-faire et traditions artistiques, gastronomiques...)
- Capital humain (population totale et active, pyramide des âges, niveau d'éducation)
- Profil socio-économique (répartition des secteurs, équipements collectifs, investissements, indicateurs de développement, chômage, pauvreté, zoom sur les principaux secteurs d'activité : agriculture, tourisme, artisanat, commerce)
- Société civile (associations, ONG, GDA, organisations professionnelles : nombre, missions, représentation féminine, leaders locaux)
- Institutions publiques (potentiel d'adaptation et d'innovations)
- Gouvernance territoriale (coordinations entre acteurs publics et privés, conflits/coopération...).

### 1.3.3. Diagnostic des filières touristiques : potentiels écotouristiques

L'analyse des filières touristiques est privilégiée afin de dégager le potentiel des sites à développer l'écotourisme ou à améliorer l'état, la structuration, et le positionnement de cette filière si elle existe déjà en identifiant, d'abord, les goulots d'étranglement et proposant, ensuite, des actions visant l'amélioration de ses performances (meilleur ancrage territorial, création de valeur et partage équitable de cette valeur, préservation de la biodiversité et de l'environnement, et création d'emplois). Il convient au préalable, de revenir sur le concept de filière.

<sup>8</sup> Pecqueur B. 2001, Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens, Economie Rurale n°261, pp37-49.

Une filière est une succession de segments ou de maillons allant de la production à la commercialisation d'un bien ou d'un service en passant par des étapes intermédiaires de valorisation telles que la transformation industrielle ou artisanale, le conditionnement, etc. Elle suppose des relations d'ordre technique qui s'établissent par le jeu du marché, et d'ordre organisationnel. Une filière est « multisectorielle », elle est de ce fait un « espace multi-acteurs ». En effet, en plus des acteurs intégrés verticalement (amont-aval), des relations horizontales avec des activités dites « périphériques » ou « connexes » s'établissent ainsi que des relations avec l'environnement institutionnel (institutions publiques, associations, marchés...).

Le concept de filière a été largement adopté dans le cas des produits agricoles transformés<sup>9</sup>. Une filière peut être développée sur la base d'une volonté de satisfaire une demande probable, dans ce cas, elle est construite suivant une démarche marketing. A l'inverse, elle peut être développée en adoptant une démarche productive, c'est-à-dire de valorisation de ressources locales matérielles (ressources naturelles) ou immatérielles (patrimoine culturel et historique, savoir-faire), c'est le cas de l'écotourisme.

La filière écotouristique se caractérise par une forte « territorialisation » dans la mesure où les produits proposés se fondent sur les ressources naturelles (amont) valorisées par le biais de services d'interprétation et d'éducation environnementale (signalétique, écomusées), de loisirs (randonnées, pistes et sentiers balisés...), de logistique adaptée, d'hébergements et de restauration (gîtes, maisons d'hôtes, tables d'hôtes...). Les produits et services sont commercialisés (aval) par les tours-opérateurs et agences de voyages spécialisées. La filière écotouristique inclut ainsi une diversité d'acteurs allant des gestionnaires des ressources naturelles, des prestataires de services (hébergement, restauration, loisirs) qui peuvent être à la fois des entrepreneurs ou des groupes de la population locale organisés en associations ou pas, des guides, les acteurs de la promotion (les services de conseil et de marketing, les annonceurs publicitaires), les organismes publics (ONTT, DGF, Ministère de l'Environnement...), les institutions de réglementation et de financement, etc. La filière écotouristique est liée à des secteurs périphériques comme le transport (compagnies aériennes et navales), les BTP, équipementiers, les fournisseurs de consommables et de produits agricoles et alimentaires.

Le diagnostic de la filière touristique ou écotouristique (si elle existe déjà) implique quatre étapes : analyse de la structuration de la filière (composantes et acteurs), son organisation, son fonctionnement, et son environnement institutionnel (marchés et cadre réglementaire et institutionnel). L'objectif étant de dégager les points forts (à consolider) et les points faibles (cibles d'actions).

Le développement de l'écotourisme dans les PN sélectionnés et leurs zones avoisinantes dans l'optique de conserver la biodiversité implique un accent mis sur ces PN, leurs ressources, leur mode de gestion, leur fréquentation, et la résilience des écosystèmes à

---

<sup>9</sup> La définition la plus citée est celle de R.A. Golberg (1968) « L'approche filière [*commodity system*, en anglais] englobe tous les participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole. Elle inclut les fournisseurs de l'agriculture, les agriculteurs, les entrepreneurs de stockage, les transformateurs, les grossistes et détaillants permettant au produit brut de passer de la production à la consommation. Elle concerne enfin toutes les « institutions », telles que les institutions gouvernementales, les marchés, les associations de commerce qui affectent et coordonnent les niveaux successifs sur lesquels transitent les produits ».

supporter un flux géré de visiteurs (capacités de charge), leur potentiel à proposer une offre écotouristique intégrée et attractive. Ainsi l'analyse a porté sur les rubriques suivantes :

### 1. Parcs Nationaux :

- a. Dotations en ressources naturelles : état de conservation de la biodiversité, faune, flore, géologie, paysages...
- b. Ressources humaines : effectif du parc, niveau de qualification, cycles de formation, niveau des salaires, conditions de travail...
- c. Infrastructures et équipements: hébergement, accueil, points d'observation, écomusées (état de l'infrastructure, capacité, conformité aux normes et standards, type de construction, gestion des déchets, énergies renouvelables...)
- d. Services d'interprétation et d'éducation environnementale : signalétique, guidage, sentiers, qualité de l'interprétation de la valeur écologique des PN (herbiers, panneaux didactiques, support numérique...), ateliers d'éducation environnementale (classes vertes...)
- e. Activités et services: loisirs (randonnées, restauration, animation...)
- f. Gestion administrative et financière du parc : mécanismes de financement, mécanismes d'implication des populations locales, existence d'une charte ou code de conduite (O/N)
- g. Capacité de charge<sup>10</sup> : connue (O/N) ; coopération avec la recherche scientifique
- h. Niveau de fréquentation et profil des visiteurs
- i. Actions de promotion : (O/N), brochures, documentation, supports audiovisuels ; coopération avec agences de voyages...
- j. Menaces pesant sur les PN

### 2. Produits, services, infrastructures, équipements et acteurs :

#### a. Professionnels :

- Hébergements (modes d'hébergement, état des infrastructures, capacité (saturation (O/N), nuitées, durée des séjours ; relations avec les fournisseurs de biens et services ; contraintes...)
- Restauration (tables d'hôtes, restaurants gastronomiques, cafés ...)
- Loisirs et découverte culturelle (nature des activités proposées et potentielles)
- Artisanat : produits spécifiques, caractéristiques du secteur, contraintes et besoins.
- Guidage : niveau de qualification, spécialités, langues, contraintes de la profession
- Promotion et commercialisation : agences de voyage (généralistes/spécifiques ; prédisposition à intégrer le segment

<sup>10</sup> La capacité de charge d'un PN ou d'une aire protégée est le résultat d'une réflexion commune, menée par des compétences pluridisciplinaires, et nécessite une batterie de données collectées et/ou construites sur une période plus ou moins longue. Elle relève le plus souvent de la responsabilité des organismes et institutions de recherche spécialisés. Notre ambition, dans le cadre de cette mission, ne réside pas dans la tentative d'estimer la capacité de charge des PN mais seulement d'amorcer le débat autour de cette question primordiale lorsque l'objectif visé est de préserver la biodiversité tout en attirant un flux de touristes. Il convient dès lors de connaître les seuils à ne pas franchir afin de garder sauve la résilience des écosystèmes.

écotouristique, à prospecter de nouveaux marchés et établir de nouveaux partenariats

- k. Populations locales et société civile : volonté de s'impliquer dans un projet territorial commun (O/N) ; nature de l'implication (types d'activités/services, associations/entreprises...) ; degré de conscientisation sur les bénéfices procurés et les risques encourus suite au développement de l'écotourisme ; étendue et nature des attentes et des aspirations ; perception du PN et de sa gestion ; existence de conflits surmontables (O/N) ; existence de structure de gouvernance impliquant les populations locales.

- l. Synergies avec les autres filières (complémentarités vs concurrence).

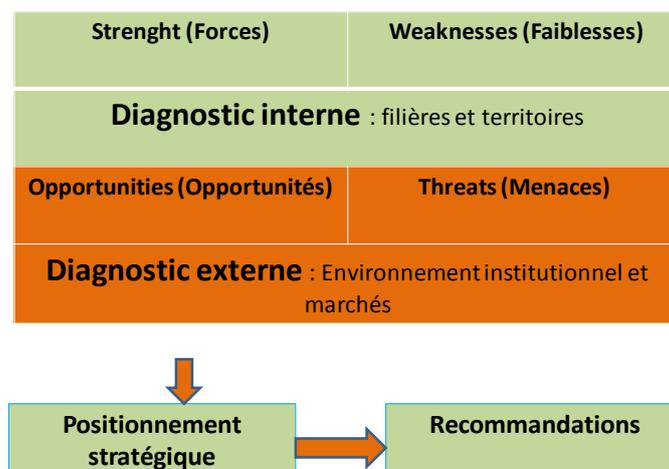
**3. Institutions** : DGF ; Commissariat Régional au Tourisme, CRDA, représentations régionales du ministère de l'Environnement, CCST (missions, domaines d'intervention, coordination entre les différents départements...).

**4. Gouvernance de la filière (pilotage)** : qualité des relations de coordination entre ces acteurs.

**5. Caractérisation (brève) de la demande écotouristique potentielle** (accent sera mis sur les profils des écotouristes, leurs motivations et attentes, les canaux d'information et d'achat privilégiés, leur consentement à payer...).

**6. Réglementation de la filière écotouristique** (brève description de : cadre juridique, code forestier, financement...).

Le diagnostic est réalisé en adoptant l'approche stratégique et par la méthode SWOT (Strength, Weaknesses, Opportunities, Threats). La méthode SWOT consiste à croiser un diagnostic interne (forces et faiblesses du territoire et des filières) et externe (opportunités et contraintes de l'environnement), afin de dégager un positionnement stratégique, et de proposer des recommandations.



La confrontation des diagnostics de territoires et de filières a permis en effet d'appréhender les atouts et les faiblesses, les opportunités et les contraintes pour le développement de l'écotourisme, mais aussi d'identifier les axes sur lesquels des actions sont nécessaires afin d'asseoir l'essor « durable » de ce segment touristique dans l'optique de:

- conserver la biodiversité ;
- offrir des alternatives économiques aux communautés locales ;
- attirer une clientèle disposée à valoriser le patrimoine territorial en contrepartie d'une offre typique, conforme aux promesses, et de qualité. En effet, le consentement à payer est positivement corrélé à la qualité et l'authenticité des prestations proposées car il ne s'agira pas de vendre du rêve mais de permettre au touriste de vivre le rêve. Les segments dits de niches ou interstitiels, comme c'est le cas de l'écotourisme, ne présentent pas un risque lié à l'absence d'une demande potentielle, par contre celle-ci est très sensible à la qualité des produits et des services.

#### 1.3.4. Démarche

La démarche préconisée pour l'exécution de cette mission s'appuie sur l'approche de recherche-action, autrement dit, une approche participative basée sur un aller-retour entre l'expert et les acteurs impliqués dans le PECBD à différents échelons dans le but de construire un consensus et une vision partagée du développement de l'écotourisme dans les PNx et les zones avoisinantes.

Elle s'est forgée autour de divers méthodes d'investigation et de canaux de collecte de données :

- (i) La capitalisation et la recherche bibliographique notamment la consultation de l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie (MEDD/GTZ, 2009) ; les PAG (Plans d'Aménagement et de Gestion des trois parcs ; 2013) ; la carte du tourisme culturel et naturel (ONTT, 2012), etc.
- (ii) L'observation directe grâce à des visites des trois parcs. Deux visites ont été organisées à chaque parc dans le but de constater *in situ* les caractéristiques réelles de ces espaces naturels, d'apprécier leurs richesses en ressources naturelles (faune et flore) et leurs typicités, la qualité des paysages qu'ils offrent, la nature des émotions procurées et des sensations suscitées. L'objectif étant aussi d'apprécier l'état des lieux des aménagements et des infrastructures existants, y compris la qualité de la composante « interprétative » (signalétique, sentiers, supports de communication des écomusées...), leur accessibilité, et le potentiel humain du parc...
- (iii) Les interviews et les entretiens avec les représentants des différentes parties prenantes impliquées dans le développement de l'écotourisme dans les 3 PNx et les régions les abritant, en l'occurrence les représentants de la société civile, les opérateurs et professionnels du secteur touristique (promoteurs privés et représentants du tourisme), les responsables du développement régional, les chefs d'arrondissement des forêts, les conservateurs des parcs, le

personnel des parcs, les représentants de l'environnement, des touristes rencontrés à Jbil... (voir la liste des personnes rencontrées en annexe 1).

Outre la collecte de données, les échanges établis avec ces partenaires avaient pour but aussi de recueillir les réactions des parties concernées par le PECBD en particulier, et par l'écotourisme en général, autour de l'approche préconisée en matière de développement de l'écotourisme dans les parcs et les territoires les abritant.

Les échanges visaient également la sensibilisation des partenaires sur le concept de l'écotourisme, du fait du constat ayant été établi, à savoir l'assimilation de l'écotourisme à des aménagements au sein du parc dans une approche déconnectée du marché et de la notion de « produit écotouristique ».

## **II. Diagnostic des potentialités écotouristiques du parc national de Dghoumès (Tozeur)**

Le PN de Dghoumès est situé dans la délégation de Degache, à 35 km du chef lieu du gouvernorat de Tozeur, et à 11 km du village de Dghoumès. Les données sont disponibles pour la délégation de Degache, le diagnostic territorial concernera donc Degache avec tous ses secteurs y compris Dghoumès.

### **2.1. Diagnostic territorial de la délégation de Degache**

#### **2.1.1. Situation géographique et administrative, et infrastructure de base et de communication**

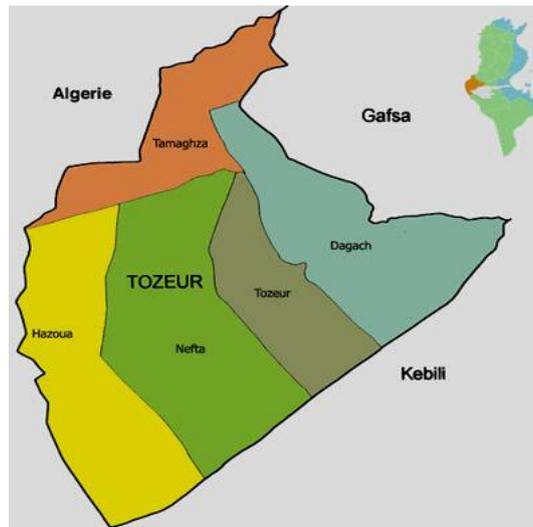
##### **Situation géographique et administrative**

Degache (998 km<sup>2</sup>, 27 900 habitants en 2012)<sup>11</sup>, délégation du gouvernorat de Tozeur (17,8% de la superficie), est située à près de 10 km du chef lieu de Tozeur, à 25 km de Nefta, à 66,8 km de Tamaghza, et à 58,5 km de Hazzoua. Elle est limitrophe aux gouvernorats de Gafsa et de Kébili.

Sa localisation dans une zone touristique lui confère des atouts de taille dont la proximité avec des ressources patrimoniales (matérielles et immatérielles) diverses pouvant être valorisées dans le cadre d'offres touristiques, et identité touristique déjà établie. Il en est de même de sa proximité avec l'aéroport international de Tozeur, qui constitue un avantage comparatif.

Néanmoins, Degache est excentrée par rapport aux grands pôles, la distance d'accès aux services est d'environ 290 km contre une moyenne nationale de 100 km.

<sup>11</sup> Les données présentées dans le cadre de ce chapitre sont issues du document de l'ODS : le gouvernorat de Tozeur en chiffres, 2012, 112p.



Source : API

### Infrastructures et équipements de base

En dépit de ses atouts géographiques, la délégation de Degache est faiblement dotée en infrastructures de base :

- les équipements de communication sont insuffisants : la proportion de ménages possédant un ordinateur est de 3,4% ; il existe 1 bureau de poste pour 4650 habitants ;
- les services de santé sont en deçà des standards requis, il existe 1 médecin pour 3300 habitants ; la capacité en lits est de 1 lit pour 1000 habitants. A noter que la délégation compte 9 centres de santé de base.

Par ailleurs, la délégation bénéficie de conditions satisfaisantes de desserte en eau potable. Le taux de raccordement est de 95%, bien au dessus de la moyenne nationale qui se situe à près de 75%.

#### 2.1.2. Capital humain

Avec 27 900 habitants, la délégation de Degache connaît une faible densité de la population (27,95 hab/km<sup>2</sup>), bien en dessous de la moyenne nationale (64 hab/km<sup>2</sup>). Le rythme de croissance de la population est de 0,53% annuellement (entre 2004 et 2012). La modestie de ce taux s'explique par l'exode, des jeunes notamment, qui est stimulé par l'insuffisance d'opportunités d'emploi dans la délégation et l'irrégularité des revenus issus du tourisme et de l'Agriculture, le solde migratoire étant négatif. Les départs sont motivés à hauteur de 85% par la recherche d'emplois. Le taux de chômage avoisine 22%.

La délégation se caractérise en outre par des niveaux d'analphabétisme élevés, 21%, ce qui est largement au dessus de la moyenne du gouvernorat (14%). Le niveau d'instruction (35%) est quant à lui pas très éloigné du niveau national (38%) ; la part de la population instruite est estimée par l'importance de la population ayant le niveau secondaire ou supérieur).

### 2.1.3. Capital naturel

Le gouvernorat de Tozeur appartient à l'étage bioclimatique saharien, ses secteurs montagneux (Chereb et Bliji) font partie de l'étage aride supérieur à hivers frais ; la zone située au nord de Chott El Gharsa et Tamaghza appartiennent à l'étage aride inférieur à hiver frais. La pluviométrie y est variable, les précipitations enregistrées se situent en moyenne à moins de 100 mm par an dans la zone au sud de la limite septentrionale du Chott El Gharsa ; elles sont de près de 160 mm par an dans la partie du bassin-versant de l'Oued El Khanga. Le nombre de jours pluvieux est compris entre 20 et 30 jours dans la moitié nord du gouvernorat ; il est inférieur à 20 jours pour la moitié sud.

Les vents sont fréquents dans la région, notamment les vents de sable (30 à 40 jours/an). Selon leur vitesse, ils peuvent causer des dégâts importants aux cultures agricoles et au couvert végétal des pâturages. Le sirocco est également caractéristique de la région, le nombre de jours de sirocco peut atteindre 74 jours/an à Tozeur.

Le gouvernorat de Tozeur y compris la délégation de Degache se heurte à la limite des potentialités en sols. Outre les conditions bioclimatiques, l'influence des chotts qui constituent plus de 50% de la superficie du gouvernorat, sur la formation des sols par l'effet conjugué de l'halomorphie et du gypse est significative. Les sols fertiles ou à potentiel de culture sont limités et localisés dans les oasis ou dans d'autres zones qui par le biais de l'irrigation ou encore lors de saisons pluvieuses peuvent être drainés et lessivés comme c'est le cas de Sidi Bouhlel et Dghoumès, et de la plaine de chott El Gharsa.

L'examen de l'occupation des sols à Degache indique la prédominance des terres de parcours qui représentent 89% de la superficie agricole utile de la délégation, à noter que la SAU ne représente que 44% de la superficie de la délégation. Le développement de l'agriculture dans la région s'est opéré grâce à la mobilisation des eaux souterraines et l'extension de l'irrigation. Cette orientation en faveur de l'agriculture avait pour visée la sédentarisation de la population et l'amélioration de leurs conditions socio-économiques. Néanmoins, elle avait eu, parallèlement, des répercussions néfastes sur les ressources naturelles de la région notamment du fait de la surexploitation des nappes phréatiques par la multiplication des puits de surface.

L'extension des terres agricoles s'est faite au détriment des terres de parcours d'autant plus que le cheptel a connu une croissance notable d'où une pression sur les ressources pastorales (parcours naturels et forêts). En l'absence de structures communautaires susceptibles de gérer l'accès à ces ressources, des conflits récurrents opposent les populations surexploitant les ressources naturelles aux gestionnaires de ces ressources, en l'occurrence l'administration en charge des forêts.

La diversification des activités économiques dans la région s'avère nécessaire afin de préserver les ressources naturelles, au-delà de l'amélioration du taux de couverture des besoins fourragers du cheptel. En effet, la valorisation des potentialités naturelles par le biais de l'écotourisme constitue une option compte tenu des nombreuses attractivités naturelles :

- **Parc national de Dghoumès et ses ressources** : faune, flore, géologie, paysages... (voir le chapitre sur le PN de Dghoumès) ; et les oasis de Sidi Bouhlel et Dghoumès.

- **Oasis de Degache, El Ouidiane** : est un groupement d'oasis abritant des populations réparties en plusieurs douars ; le nom est dû à un ensemble de sources qui remontaient entre Degache et Ceddada.
- **Oasis de Tozeur** : est formée d'un ensemble de 48 oasis couvrant 1000 ha. A l'origine, 200 sources alimentaient ce chapelet d'oasis qui se joignaient à Ras El Ayoun pour former une rivière alimentant un réseau de Seguia, offrant ainsi une originalité en milieu aride. Plus tard, l'artésianisme a fait son apparition suite au tarissement de plusieurs sources grâce à l'ingéniosité du savant en hydraulique Ibn El Chabbat. La découverte de l'oasis de Tozeur est souvent associée à la visite du mausolée d'Abou Kacem Chabbi, de la retenue d'eau de Chemssa, et de l'ancienne ville de Tozeur pour son architecture spécifique.
- **Oasis de Nefta** : offre une valeur paysagère inestimable et fort appréciée compte tenu de l'alliance d'une formation dunaire et de la fameuse corbeille caractérisée par des palmiers de grande taille côtoyant des vergers et des cultures maraîchères.
- **Oasis d'El Hamma** : est constituée de palmeraies irriguées à partir de sources thermales chaudes et sulfurisées (38°). Les eaux thermales de qualité est une caractéristique d'El Hamma depuis l'antiquité. La visite de l'oasis peut se poursuivre par la découverte de l'ancienne cité romaine de Gach.
- **Chotts El Gharsa et Jerid** : présentant un intérêt hydrologique, géologique, et géomorphologique. Ils présentent entre autres un intérêt ornithologique en ce sens qu'ils abritent des populations d'oiseaux caractéristiques du Biome Méditerranée et du Biome Sindo-Saharien. Il est classé comme zone de conservation des oiseaux par BirdLife International.
- **Oasis de montagne** : il s'agit des oasis de Chebika, Tamerza et Midès qui offrent des paysages non communs composés des oasis, du djebel, de la source, des cascades et des chotts. Le climat aride et désertique permet le développement d'une végétation particulière pouvant intéresser les amateurs de la Botanique ainsi qu'une population faunique typique (Mouflon à Manchette, Perdrix Gembra, Goundi de l'Atlas, Fouette Queue...). Les Botanistes et fans de l'observation de la nature pourront y apprécier également diverses espèces (Mauve sauvage, câprier, thym, armoise blanche, pistachier de l'Atlas, les grenadiers...).

Ces oasis recèlent de typicités culturelles et de monuments : à Chebika, les visiteurs pourront apprécier (i) l'ancien Ad Speculum romain, l'un des postes de défense reliant autrefois Gabès (Tacapa) à Tebessa (Theveste) ; et (ii) prendre connaissance de la légende qui se raconte sur Sidi Soltane Ben Slimi, saint protecteur du village. Il paraît qu'à son retour de la Mecque, et pressentant sa mort prochaine, il demanda qu'on le mette sur sa chamelle et qu'on laisse la bête se déplacer et de l'enterrer à l'endroit où elle s'arrêterait. C'est ainsi qu'elle s'arrêta à Chébika et à l'endroit où elle s'accroupit, l'eau jaillit et on appela cette source *Aïn el Naga*<sup>12</sup>. Midès abrite des grottes préhistoriques.

<sup>12</sup> Circuit Oasis-Sahara, op cité.

Cependant, l'exploitation écotouristique des oasis nécessite une gestion environnementale rigoureuse et de nouvelles mesures de mise en valeur du fait de l'état de dégradation qu'elles subissent générées par l'érosion, le surpâturage, les taux élevés d'occupation des sites (rejets polluants, piétinement et sollicitation excessive du milieu naturel), et la disparition progressive de la culture à trois étages notamment à Tamerza en raison de la prolifération des sangliers dont la chasse est interdite rendant ainsi difficile la culture du maraîchage.

- Géothermie à **Mahassen**.

Ces oasis traditionnelles du fait de leur multifonctionnalité, présentent divers intérêts :

- Ecologique : les pratiques agricoles, notamment les cultures à trois étages (palmiers, arbres fruitiers, maraîchage et cultures fourragères) ont favorisé la conservation de la biodiversité. Plus de 300 variétés de palmier peuvent être recensées dans une même palmeraie associées à de nombreuses variétés locales possédant des capacités d'adaptation aux conditions du milieu (hygrométrie faible, salinité de l'eau...) comme les plantes médicinales, aromatiques, ornementales, espèces fruitières et maraîchères.... Il en est de même de la richesse faunique et avifaune, outre les camélidés et les caprins, ces oasis recèlent d'espèces d'oiseaux prisées par les amateurs d'ornithologie : Pinson des arbres, Merle noir, Fauvette Orphée, Pie-grièche, Mésange bleue...
- Productif : à travers des modes de conduite et des savoir-faire ancestraux comme les techniques d'irrigation et de gestion de l'eau qui constituent un patrimoine culturel spécifique. Il existait, dans le passé, des droits de propriété sur l'eau qui étaient achetés et vendus et dont la mesure était le gadous ou sablier hydraulique. L'irrigation était pratiquée grâce aux foggaras ou encore le forage (artésien ou par pompage) introduit par les français durant la colonisation. La spécificité concerne aussi les techniques de pollinisation typiques, la cueillette des dattes....
- Récréatif et de loisirs : le micro-climat caractérisant les oasis comparativement à leur milieu environnant est prisé par les populations locales et les visiteurs en quête d'ambiance thermique clémente, de découverte ou de rattachement identitaire à un lieu ayant joué un rôle central dans la sédentarisation de la population nomade....
- Socio-économique : ayant historiquement été le carrefour des échanges commerciaux entre Carthage, puis les romains, avec le reste de l'Afrique, les oasis ont de tout temps rempli un rôle économique qui s'est renforcé avec l'extension de la culture de palmiers et des autres espèces locales permettant aux populations nomades de s'approvisionner en eau, en produits alimentaires et en aliments pour leur bétail. Parallèlement, et progressivement des activités complémentaires à la production agricole ont pu être développées en aval (conditionnement, emballage, transformation, exportation, artisanat...) structurant ainsi les territoires.

Au vu de ces différentes fonctions et des typicités relevées, les oasis traditionnelles proposent diverses attractions pouvant s'intégrer dans une offre écotouristique moyennant toutefois la mise en œuvre d'une stratégie intégrée et volontariste dans le but d'assurer la viabilité de ces oasis, laquelle s'en trouve menacée du fait des mutations et des évolutions

passées et présentes<sup>13</sup>, dictées par des considérations mercantiles au détriment de la durabilité.

Les tendances observées interpellent sur les effets qu'encourent les systèmes de production traditionnels au regard de certaines pratiques en vigueur :

L'intensification des modes de production au profit d'une monoculture, la Deglet Nour, dictée par les impératifs du marché et la quête de la rentabilité économique, a généré l'extension incontrôlée des périmètres irrigués privés non autorisés, dits illicites. Ceci a marginalisé les autres variétés traditionnelles (communes) pourtant ayant une meilleure capacité d'adaptation aux conditions du milieu et présentant de bonnes caractéristiques agronomiques (cycle de maturation précoce et tardif, consommation en eau moindre) et nutritionnelles (riches en sels minéraux, anti-oxydants et polyphénols), et a contribué à la déstructuration de l'écosystème oasien, la surexploitation des nappes avec tarissement des sources naturelles, la perte de la biodiversité, et la dégradation des sols.

L'introduction depuis quelques années des activités touristiques dans les milieux oasiens a constitué une opportunité pour les agriculteurs subissant une baisse de la production. Elle s'est traduite par l'aménagement d'espaces d'animation et de loisirs, et d'unités d'hébergement dans les parcelles oasiennes concernées. Mais en l'absence d'une stratégie réfléchie et partagée, des dépassements mettant en péril l'intégrité de l'écosystème sont relevés : la capacité de support du milieu n'est pas respectée, le nombre de visiteurs et de touristes est trop important, c'est davantage un tourisme qualifié de masse et de transit ; les unités d'hébergement et d'accueil des touristes ne tiennent pas compte suffisamment des spécificités des milieux (ensoleillement, matériaux locaux, énergies renouvelables...). Parfois, des déboisements de palmiers et d'arbres fruitiers ont précédé les grands aménagements touristiques.

#### 2.1.4. Capital culturel et patrimoine

Le patrimoine culturel et historique de la région du Jerid est tout aussi riche que les ressources naturelles. Ses vestiges témoignent de sa position comme l'un des plus anciens lieux de sédentarité humaine au Maghreb, et qui a vu se développer dans ses franges septentrionales la célèbre civilisation préhistorique capsienne.

Le Jérid était connu depuis la plus Haute Antiquité et était sans doute en relation avec les *emporia* carthaginois de Gafsa et de Gabès puisque le palmier figurait au dos des monnaies carthagoises. Le couloir qu'occupent ses cités canalisait les déplacements et les migrations des tribus africaines entre l'*Africa*, les régions désertiques et le Sahara. Jaques Desanges dans son "*Histoire des Tribus africaines de l'Antiquité*" a relevé l'importance de cette région

<sup>13</sup> Pour plus de détails, cf :

(i). Sahnoun H., Job J.O., Zidi C., Mtimet A., 1995, Paysages oasiens et réhabilitation des oasis de la Nefzaoua (Tunisie), in R. Pontanier, A. M'Hiri, N. Akrimi, J. Aronson, E. Le Floc'h, John Libbey Eurotext, © 1995, chap. 19, Paris : 325-335.

(ii). Marlet S., Mekki I., Zairi A., 2009, Quelles perspectives pour un développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua ? Synthèse de l'atelier Sirma « *Gestion des ressources naturelles et développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua* », 25-27 février, Douz, Tunisie. Cirad, Montpellier : 6 p.

depuis l'époque antique, en étudiant la ventilation géographique de ces tribus et les duplications d'ethniques chez Ptolémée. Au Moyen-âge, la région était appelée « Pays de Qastiliya », et sa richesse a été vantée par plusieurs géographes arabes. Cette appellation souligne la persistance de l'héritage antique dont on retrouve la trace dans la toponymie arabo-berbère du Jerid : Thusuros (Tozeur), Nepte (Nefta), Aquae (Hamma) et Thiges (Deguèche). Les vieilles communautés berbères sédentaires vivaient dans des villages fortifiés : les Castella<sup>14</sup>.

La conquête de l'eau et l'adaptation des populations aux équilibres géomorphologiques, hydrogéologiques et aux modalités de gestion de la ressource a engendré des savoir-faire, des techniques d'irrigation, et des œuvres représentant un patrimoine inépuisable. Ibn El Chabbat, le fils prodige de Tozeur, marqua l'histoire par son ingéniosité dans la proposition d'un système hydraulique de distribution de l'eau en vue de résorber les conflits opposants les populations locales. Le système en question se basait sur la maîtrise de l'équation superficie-quantité d'eau. Le temps de la distribution de l'eau avait pour unité « le Kados » : une jarre équipée d'un « goutteur » à sa base : l'ékouadier remplissait la jarre d'eau et lançait le goutteur une fois la quantité d'eau se vidait de la jarre, l'agent ferme la porte d'eau qui se dirigeait vers la parcelle irriguée<sup>15</sup>.

Les techniques d'irrigation constituent un patrimoine commun à toutes les zones composant la région du Jerid, et par extension à tous les écosystèmes oasiens de Tunisie, qui ont adopté ces savoir-faire. En témoignent, les nombreux ouvrages en place : marmites de géants, « cavités sculptées par l'écoulement tourbillonnaire dans les roches cohérentes » et premières « installations » hydrauliques de la région à Sidi Bouhlel ; les bassins de collecte creusés dans la roche dans l'ancien village fortifié de Ceddada ; les galeries captantes d'El Ouidiane, et de Ras El Aïn ; le barrage réservoir de Dghoumès....

La région de Tozeur abrite par ailleurs des sites, monuments, vestiges et sanctuaires de marabouts enrichissant son attractivité touristique :

- Médina de Tozeur et Nefta ;
- Musée des arts et traditions populaires ;
- Mosquée de Bled El Hadhar ;
- Architecture locale basée sur les briques pleines produite manuellement ;
- Tombeau du savant en hydraulique Ibn El Chabbat ;
- Sanctuaire de Sidi Bouali, et sa zaouïa
- Mausolées et canyon à Sidi Bouhlal (à 20 km de Dghoumès). La zone présente un double intérêt paysager et culturel. La beauté du paysage qu'offrent deux mausolées nichés au sommet de canyons peut être associée à la découverte de rites et traditions locales exhibées au mois de décembre dans le cadre du festival de Sidi Bouhlal<sup>16</sup>. Ce village pourrait connaître bientôt la mise en œuvre d'un projet de bain thermal.

<sup>14</sup> Circuit Oasis-Sahara, op cité.

<sup>15</sup> Bedoucha. G, L'eau l'amie du puissant : Une communauté oasienne du sud tunisien, Pp 18, Ed. Les archives contemporaines, 1987

<sup>16</sup> Des efforts devraient néanmoins être déployés en vue d'arrêter les extensions anarchiques des habitations, et de gérer les résidus ménagers et autres tels que les sacs plastiques qui jonchent à l'entrée du village.



Photos de Bouhjal : mausolée Sidi Bouhlel, mausolée Sidi Ben Abbès, Oasis de Bouhjal, Canyons

La région regorge de spécificités nécessitant une meilleure valorisation à travers des circuits écotouristiques :

- a. Gastronomie : couscous local ; viande cuite dans la jarre ; dattes et sous produits de dattes (jus, confitures, vin...), lait, petit lait et fromage...
- b. Artisanat : produits issus du bois de palmier ; briques pleines fabriquées manuellement ...
- c. Phytothérapie et plantes aromatiques

- d. Tissage et extraction de teintures naturelles à base de plantes autochtones
- e. Chants populaires...

Les manifestations culturelles dans le cadre de festivals locaux et régionaux sont variées :

- festival International des oasis de Tozeur (touristique),
- festival des arts populaires de Tozeur (polyculturel),
- festival de Tombar (polyculturel) ;
- festival d'El Hamma du Jerid (polyculturel);
- festival de Sidi Bouhlel (polyculturel)...

La richesse du patrimoine culturel de la région fait face à une faible valorisation du fait de la nature du tourisme qui y est pratiqué, et qui est un tourisme de passage, faiblement rémunérateur. Autrement dit, la durée de séjour peut varier de quelques heures à une nuitée sans réelles retombées sur les populations locales notamment les artisans.

Le manque de valorisation des produits d'artisanat confine le périmètre de fabrication dans des cercles de plus en plus réduits. Les quelques artisans professionnels qui survivent ne disposent pas d'assises financières suffisantes pour développer leurs activités. Les artisans se heurtent aussi à une nouvelle contrainte et non des moindres, il s'agit de l'indisponibilité de la main d'œuvre autochtone qui se raréfie en raison d'une part, de la concurrence des chantiers (*El hadhaer*), et d'autre part, de l'exode de la main d'œuvre vers les grands centres urbains.

Le secteur de l'artisanat subit par ailleurs la concurrence des produits d'importation d'origine chinoise ou marocaine proposés à des prix plus attractifs.

Néanmoins, l'examen des statistiques officielles indique que dans la délégation de Degache, on y compte 29 artisans professionnels, ce qui représente 29% des artisans de tout le gouvernorat de Tozeur.

### 2.1.5. Profil socio-économique

**L'économie dans la délégation de Degache est dominée par le secteur tertiaire** (y compris le tourisme) qui emploie 44% de la population active. L'Agriculture absorbe quant à elle, 29% de la population active.

L'infrastructure touristique à Degache est pauvre : un appart-hôtel non classé, d'une capacité de 60 lits ; une agence de voyage ; il n'existe pas de restaurant touristique. Comparativement, le gouvernorat de Tozeur compte 36 hôtels, d'une capacité en lits de 4627 ; 31 agences de voyage ; 4 restaurants touristiques ; et 6 centres d'animation. Tozeur abrite une école de Tourisme (restauration, pâtisserie, cuisine, étages, réception) d'une capacité d'accueil de 200 places, et un centre de formation touristique privé (60 places).

L'agriculture est dominée par l'arboriculture, les cultures irriguées, et l'élevage. La production de dattes prédomine (10 920 tonnes en 2012) suivie de loin par les olives (250 tonnes), les grenades (100 tonnes), et les figues (80 tonnes). Les cultures en irrigué

concernent les fourrages (4000 tonnes) ; les légumes (1600 tonnes), et les diverses cultures sous-serres (1520 tonnes).

L'élevage est dominé par les ovins (19500 têtes en 2012), les caprins (9000 têtes) ; viennent ensuite l'élevage camelin (200 têtes) et bovin (160 têtes), et l'élevage avicole (1000 poules pondeuses, 17 000 poulet de chair, 15 unités cunicoles, 400 lapines).

Les productions sont obtenues en mode biologique ce qui constitue un atout pour la région. Malheureusement, cette agriculture biologique n'est pas sanctionnée par des labels et/ou des signes de qualité (comme les appellations d'origine) conférant un meilleur gain aux producteurs comparativement aux productions conventionnelles.

**Le tissu industriel de la délégation comprend 51 entreprises** dont 39 entreprises appartenant au secteur des industries agro-alimentaires (IAA), 14 d'entre elles sont exportatrices. Il existe deux agences bancaires à Deguache

L'analyse des investissements dans la délégation témoigne d'un **dynamisme entrepreneurial**. Les investissements industriels déclarés en 2012 représentent 55% des investissements industriels du gouvernorat. Les projets financés par la BTS (agriculture, services, artisanat, petits métiers) représentent 38% des projets financés par la BTS.

En dépit de ce dynamisme relatif au regard des deux autres délégations étudiées, le manque d'opportunités économiques, conduit les jeunes à fuir Degache (solde migratoire étant négatif). Le taux de chômage se situe à 22% bien plus que la moyenne nationale (15%). Le taux de pauvreté est quasi-équivalent au niveau national (15%).

**L'Indice de Développement Régional (IDR)** de la délégation de Degache se situe à 0,200 contre 0,48 pour la moyenne nationale, ce qui positionne la délégation au 191<sup>ème</sup> rang sur 264 (total des délégations).

### 2.1.6. Gouvernance territoriale

Plusieurs structures et organismes publics conjuguent leurs efforts pour encadrer et soutenir le développement rural à Degache comme dans tout autre territoire à l'échelle nationale.

Il s'agit essentiellement du Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA), notamment l'arrondissement des forêts, de la Direction de Développement Régional (Office de Développement du Sud) placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat du Développement et de la Coopération Internationale, et de la représentation régionale de l'environnement relevant du secrétariat d'Etat du Développement Durable.

D'autres structures d'appui et d'incitation à l'investissement comme l'APIA (Agence de Promotion des Investissements Agricole), la BTS (Banque Tunisienne de Solidarité...) interviennent dans la région.

C'est le cas aussi du Commissariat Régional du Tourisme localisé à Tozeur et qui encadre et accompagne les opérateurs du secteur à travers le conseil, et l'appui à la promotion.

Le tissu associatif de Degache se caractérise par une faible densité. En 2012 ; une seule association est référencée (l'Association de Développement de Degache). Depuis, d'autres se

sont constituées notamment à Dghoumès. La gent féminine y est absente ce qui contraste avec le rôle central que joue la femme dans la vie socio-économique de la région.

Si la nouvelle donne que connaît le pays en matière de la prise de conscience de la nécessité de renouveler les modèles de développement avec une plus grande implication de la société civile, et sa participation effective dans la conception et la mise en œuvre de ces projets de manière est perceptible à Degache, il n'en demeure pas moins qu'il n'existe pas de structure formelle de dialogue et de concertation de toutes les parties prenantes.

Chaque groupe d'acteurs (administration, société civile, promoteurs privés...) est conscient de la nécessité de se concerter afin d'asseoir de nouvelles bases de coopération et de restaurer la confiance qui a été rompue entre la société civile d'une part, et l'administration et les gestionnaires des projets de développement d'autre part.

## 2.2. Diagnostic de la filière écotouristique

Le parc national de Dghoumès est de création récente (2010), il n'abrite pas encore activités écotouristiques. Il s'agit ainsi de développer une filière écotouristique dans le PN et ses zones avoisinantes fondée sur leurs ressources naturelles et les attractions culturelles.

### 2.2.1. Parc National de Dghoumès : attraits naturels et valeur paysagère

Le PN Dghoumès est situé dans la délégation de Degache, à 35 km du chef lieu du gouvernorat de Tozeur, et à 11 km du village de Dghoumès. Il couvre une superficie de 8000 ha répartie en : zone montagneuse (3000 ha), zone de piémont, composée essentiellement de glacis (3800 ha), et les steppes halophiles de Chott el Jérid (1200 ha). Le PN appartient à l'étage bioclimatique aride supérieur, dans la zone montagneuse, et au saharien supérieur. Les températures pouvant atteindre 45 degrés Celsius à l'ombre en été.



## Flore

Elle est diversifiée en dépit de la faible densité du couvert végétal, on y trouve : (i) des espèces caractéristiques de la végétation de la montagne, (ii) une association steppique à *Traganum nudatum var obtusatum* et *Anabasis articulata var variata* dans la zone de piémont, et (iii) une végétation halophile arborant le chott composée de *salicornia sp*,

*Arthrocnemum indicum*, *Halocnemum strobilaceum*, *Haloppeplis amplexicauslis*<sup>17</sup>. Le parc se distingue aussi par une steppe d'*Acacia raddiana*, une espèce qui a été réintroduite depuis plus d'une décennie. A noter également que des efforts ont été consentis pour la régénération du couvert végétal grâce à des travaux de conservation des eaux et des sols (CES), couplés à des actions d'ensemencement avec des espèces fourragères endémiques. Les résultats de remontée biologique sont observables dans les zones ayant fait l'objet de ces travaux.



## Faune

La faune est tout aussi variée même si la densité paraît faible. En effet, on y dénombre : le chacal doré, le chat sauvage, la gazelle dorcas, l'addax, l'oryx, l'autruche à cou rouge (introduite), des reptiles, l'outarde houbara, l'aigle royal et de nombreuses espèces d'oiseaux migrants.

<sup>17</sup> Espèces et classification citées dans le PAG (2013)



## Géologie

Le parc présente par ailleurs, un intérêt géologique certain. Des reliquats d'habitat troglodyte, des fossiles.



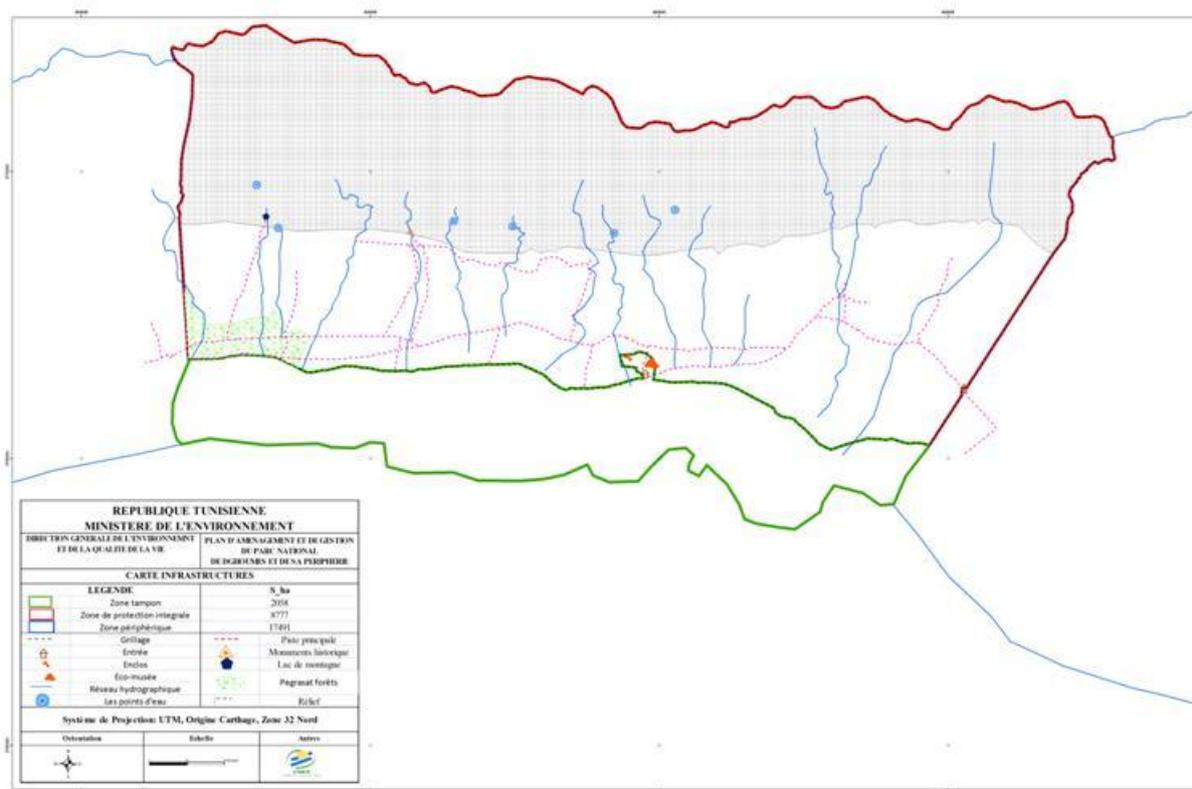
## Valeur paysagère

Des sculptures résultant de l'érosion hydrique et éolienne confèrent au parc une attractivité, laquelle est renforcée par des paysages typiques formés des crêtes de la chaîne montagneuse présaharienne (Morra, Kébriti et Taferma) au nord, et du Chott el Jérid, au sud.



### 2.2.2. Infrastructures et aménagements

L'accessibilité du parc est aisée mais la piste nécessite d'être réhabilitée car elle est difficilement praticable en temps de pluie. Le parc est doté d'une tour de contrôle à l'entrée (en cours de construction) et fait office aussi de logements des gardes (équipements sommaires). Les principales infrastructures et aménagements constatés sont :



**Carte : aménagements du parc national de Dghoumès**

Source : Plan d'Aménagement et de Gestion du parc national de Dghoumès, 2013.

Son architecture est typique et respectueuse des matériaux locaux. Il n'est pas encore équipé. Il est composé d'une grande salle d'exposition et d'une pièce prévue pour les animations. Il convient lors de son aménagement de respecter son design et son identité et de privilégier les mêmes matériaux.



### Structure d'hébergement

Elle est aménagée en chambres et dortoirs, et des blocs sanitaires communs. Elle est dotée d'une grande pièce commune avec un coin cuisine. Cette structure n'est pas en harmonie avec l'écomusée, elle est banale et ne présente pas de typicités. Des efforts devraient être consentis en matière d'aménagement afin d'y remédier.

### Aire de repos

Elle est aménagée en tables et bancs en bétons dans le même esprit que celle de Bouhedma.



### Sentiers et signalétique

Des itinéraires traversant des points d'attraction sont connus par le personnel du parc dont l'ancien et l'actuel conservateur, mais ils ne sont pas balisés. Des efforts de signalisation avec des moyens rudimentaires (écriture sur des pierres) ont été déployés de manière éparsée et dont le contenu est insuffisant.

### Poste d'observation

En plus de la tour de contrôle mentionnée précédemment qui est en cours de construction à l'entrée du parc, le parc est équipé en poste d'observation en béton ne s'intégrant pas très bien dans le paysage.

Le PN comprend aussi des enclos d'acclimatation de la faune, des aménagements de CES, ayant permis la régénération du couvert végétal.

Néanmoins, il n'existe pas de centre d'accueil, ni d'espace dédié à l'exposition et la vente de produits de terroirs, ni encore de huttes d'observation.

#### 2.2.3. Gestion administrative et financière du parc

Les parcs nationaux sont placés administrativement sous la tutelle de la direction générale des forêts relevant du Ministère de l'Agriculture. Ils sont gérés par un conservateur qui relève du chef d'arrondissement des forêts du CRDA (Commissariat Régional du Développement Agricole) de Tozeur.

L'article 16 du code forestier exige pour chaque parc national l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion (PAG), le PN de Dghoumès dispose d'un PAG qui a été élaboré en 2013. Il s'agit d'un outil de planification et de management sensé permettre l'implication de toutes les parties prenantes lors de son élaboration, sa mise en œuvre, et son suivi-évaluation. Le PAG prévoit une série de mesures et d'aménagements, dont la mise en œuvre nécessite des moyens financiers importants que le PN ne peut mobiliser. En effet, les PNx ne sont pas autonomes financièrement, leur budget de fonctionnement, considéré comme insuffisant, est attribué annuellement par le CRDA. Les réalisations en matière

d'infrastructures sont le fruit des financements mobilisés dans le cadre de projets de coopération.

Pour pallier cette contrainte, les décrets de création des aires protégées ont connu des modifications notables en 2009 dans le sens de l'**association du secteur privé dans la gestion des aires protégées sur la base d'une concession** octroyée pour une période de 30 ans renouvelable par période de 5 ans (article 3). La concession forestière est octroyée pour les activités présentant une utilité publique, assurant et garantissant le développement sylvo-pastoral, et in fine compatibles avec les écosystèmes naturels en sauvegardant leur vocation initiale et leur durabilité. Ces modifications devraient néanmoins être généralisées à tous les parcs nationaux et ne pas se limiter à ceux créés à partir de 2010.

Par ailleurs, il a été **institué un droit d'entrée** au parc (article 6) :

- 2 dinars pour les nationaux et les résidents étrangers ;
- 500 millimes pour les enfants de moins de 6 ans, les élèves, et les étudiants ;
- 10 dinars pour les visiteurs et chercheurs étrangers.

La chasse professionnelle, l'enregistrement de son d'animaux et la réalisation de films sont permis moyennant 1000 dinars plus 10 dinars pour chaque appareil professionnel introduits dans le parc (article 7).

Dans les faits, il n'y a pas encore de possibilité de mettre en application ces textes puisque les mécanismes et procédures de mise en œuvre n'ont pas été définis.

Par ailleurs, les **ressources humaines des parcs** sont également **limitées**. Le conservateur est généralement le seul cadre de l'équipe au sein du parc (bac plus 3). Le personnel est composé d'ouvriers sans qualifications, et dont la motivation est amoindrie par des conditions de travail considérées comme insuffisantes (non titularisation pour certains ; faible niveau de salaire 250-300 TND). A noter, que le personnel du parc se situe au nombre de 40-45, il est sélectionné parmi les populations riveraines dans le but d'impliquer ces populations dans la vie du parc et de compenser le manque à gagner généré par la limitation d'accès et d'exploitation de certaines ressources des parcs.

Ces ressources humaines sont appelées à bénéficier de formations pour combler les nombreuses lacunes constatées et ce dans l'objectif d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de promouvoir un écotourisme de qualité (notion même de PN, standards de gestion et de conservation, hygiène et qualité, respect de l'habitat de la faune, langues ...).

Le développement des activités récréatives et écotouristiques dans les parcs nationaux intervient dans une optique de renforcer la durabilité de ces écosystèmes à travers (i) la réinjection d'une partie des revenus générés par ses activités dans des actions de conservation de la biodiversité; et (ii) l'interprétation et la sensibilisation des visiteurs sur les valeurs naturelles et culturelles de l'espace visité et les retombées de leurs visites et comportements sur ces espaces fragiles. Ainsi, le flux de touristes doit être géré, et chaque parc, en fonction de ses caractéristiques propres, est sensé connaître le seuil à ne pas franchir en nombre de visiteurs. Ce seuil, appelé **la capacité de charge anthropique, n'est pas connu au PN de Dghoumès** et dans d'autres PNx. Un travail de collaboration dans ce sens devrait être encouragé et entamé avec les chercheurs et les universitaires du fait de la

pluridisciplinarité des compétences nécessaires, l'importance des moyens, et la durée des recherches.

**Le PN de Dghoumès ne dispose pas de charte ou de code de bonne conduite**, une sorte de pacte consensuel définissant les règles d'exploitation des espaces du parc, destiné aux utilisateurs et visiteurs du parc. Ils diffèrent de la convention de concession réunissant le concédant et le concessionnaire.

#### 2.2.4. Fréquentation, activités et acteurs

Actuellement, le parc est fréquenté par des chercheurs et des étudiants, des ONG et des associations spécialisées. Il n'existe pas encore d'activités ni de services écotouristiques. Mais à Tozeur, des initiatives allant dans le sens de la promotion du tourisme responsable et durable sont entreprises. Des caractéristiques majeures peuvent en être relevées :

- La région de Tozeur compte des structures d'hébergement diversifiées (13 maison d'hôtes et hôtels de charme) présentant de belles opportunités pour combiner les modes d'hébergement : gîte d'étapes au PN de Dghoumès (2-3 nuitées au maximum), campements et bivouacs, possibilité d'hébergement chez l'habitant au village de Dghoumès (possibilité d'avoir des projets dans ce sens dans le cadre de la composante 2.2.), et les maisons d'hôtes. Les études réalisées sur le marché de l'écotourisme<sup>18</sup> ont démontré en effet, que les écotouristes privilégient souvent la combinaison des modes d'hébergement suivant leurs envies du moment notamment chez la classe âgée (seniors). Nos interlocuteurs assurent que certains écotouristes préféreraient des maisons d'hôtes confortables à 180 TND-260 TND (en LPD) à des maisons plus modestes et rustiques à 55 TND (LPD).
- Hormis les prestataires d'hébergement alternatif et quelques opérateurs organisant occasionnellement (à la demande) des tables d'hôtes dans les oasis, les opérateurs du tourisme régionaux subissent le diktat des TO étrangers. Les agences de voyage peuvent être assimilées à de simples transporteurs en ce sens qu'elles assurent essentiellement la logistique et n'interviennent pas dans la définition des offres touristiques et encore moins des prix.
- Il n'existe pas non plus de guides nature spécialisés dans la région.
- Il y a une prise de conscience de la nécessité de réorienter les axes de développement du tourisme régional en intégrant les soucis environnementaux et écologiques pour répondre aux tendances du marché touristique mondial, lequel offre des opportunités appréciables en faveur de la valorisation des ressources locales. Les autorités en charge du développement inscrivent l'écotourisme et le tourisme saharien responsable dans les priorités de développement régional au même titre que le développement agricole et les filières alimentaires.

#### 2.2.5. Pressions et menaces sur le parc

Les ressources naturelles citées précédemment sont menacées et subissent plusieurs pressions certaines sont d'ordre naturel (changements climatiques, désertification, érosion

<sup>18</sup> Etude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie. GIZ/Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.2008

éolienne...) mais les plus nuisibles sont d'ordre anthropique. Dans le second cas, il s'agit essentiellement de :

- (i) la chasse illégale ;
- (ii) les prélèvements à des fins commerciales de reptiles, insectes, scorpions, oiseaux... ; et
- (iii) le surpâturage d'autant que la superficie des parcours s'est réduite, et leur qualité s'est dégradée.

Ces pressions menacent la diversité biologique au sein du parc national, elles altèrent le couvert végétal qui est de fait clairsemé, et la densité de la faune.

Le personnel du PN devrait être sensibilisé aux nuisances causées par ces prélèvements afin d'accroître leur niveau de vigilance, et il convient de le doter en matériel adéquat et en quantité suffisante pour renforcer la lutte contre ces agissements.

Il convient également d'intensifier les actions de sensibilisation au profit des populations riveraines au parc sur l'impact de leurs comportements sur la biodiversité. En effet, n'étant pas suffisamment sensibilisées aux enjeux de la conservation des espèces naturelles, et n'ayant pas été associées à la réflexion sur les possibilités de protéger ce patrimoine comme la création des PNx, les populations ayant pour traditions des années durant d'exploiter ces espaces n'adhèrent pas au concept de l'aire protégée. Pire, elles considèrent qu'elles ont été spoliées sans dédommagements.

La diversification des sources de revenus par le biais de l'écotourisme constitue une belle opportunité pour ses populations, les conduisant ainsi à (i) réduire les pressions sur les ressources naturelles, mais aussi à (ii) les impliquer dans la conservation et la revalorisation de ce patrimoine à travers des programmes de sensibilisation et de formation adaptés, de l'éducation environnementale, et (iii) la participation à la gestion du parc en privilégiant une structure de gouvernance où les populations seraient représentées par le biais d'associations.

Ainsi, les relations entre les communautés locales et les gestionnaires des PNx sont conflictuelles. Des associations se sont constituées pour défendre les intérêts des uns et des autres. Nous avons rencontré, dans le cadre de la mission, certaines d'entre elles qui ont exprimé ces divergences d'intérêts tout en présentant par ailleurs, des niveaux de sensibilisation intéressants quant aux menaces sur la biodiversité et l'ultime recherche d'un équilibre afin d'asseoir un développement durable.

C'est le cas de l'association de développement de Degache (intervenant sur Dghoumès). La dynamique sociale est intéressante à Dghoumès, des actions d'ordre organisationnel sont mises en place afin de mutualiser leurs ressources, et atteindre la taille critique, les associations, composées essentiellement de jeunes diplômés (mais absence de gent féminine, se regroupent. Ainsi, 5 associations ont fusionné pour constituer un consortium.

## Conclusion

Le diagnostic territorial et de la filière écotouristique dans le PN de Dghoumès révèle l'existence de nombreuses potentialités sous-valorisées et des contraintes qu'il convient de

surmonter afin de permettre la création de cette filière. Les principaux points sont résumés dans ce qui suit :

**Les atouts :**

- La situation géographique de Degache est avantageuse, elle est limitrophe au gouvernorat de Tozeur, à Nefta, à Tameghza, aux gouvernorats de Gafsa et de Kébili. Sa localisation dans une zone touristique lui confère des atouts de taille dont la proximité avec des ressources patrimoniales (matérielles et immatérielles) diverses pouvant être valorisées dans le cadre d'offres touristiques, et identité touristique déjà établie. Il en est de même de sa proximité avec l'aéroport international de Tozeur, qui constitue un avantage comparatif.
- Le capital naturel du territoire est riche et permet le développement d'activités écotouristiques variées : PN de Dghoumès et ses ressources, un chapelet d'oasis historiques : Degache (El Ouidiane), Tozeur, Nefta, Sidi Bouhlel, Dghoumès, El hama ; Chotts Jerid et El Gharsa, Géothermie à Mahassen ; géologie...
- Le capital historique et culturel du territoire confère une plus value touristique. Il en est ainsi de l'Histoire de l'hydraulique locale ; des manifestations culturelles, des festivals, de l'architecture locale (construction avec les briques pleines produites manuellement, bois de palmiers), et des vestiges archéologiques : Médina de Tozeur et Nefta ; Musée des arts et traditions populaires ; Mosquée de Bled El Hadhar ; Architecture locale basée sur les briques pleines produite manuellement ; Tombeau du savant en hydraulique Ibn El Chabbat ; Sanctuaire de Sidi Bouali, et sa zaouïa ; Mausolées et canyon à Sidi Bouhla...
- Diversité des produits de terroirs dont les produits agricoles (biologiques) et les produits alimentaires : couscous local ; viande cuite dans la jarre ; dattes et sous produits de dattes (jus, confitures, vin...), lait, petit lait et fromage...
- Attractivités naturelles du PN de Jbil constituent un atout de taille pour le développement de l'écotourisme dans la région. Le parc abrite une flore composée des (i) *Juniperus Phoenicia* caractéristique de la végétation de la montagne, (ii) une association steppique à *Traganum nudatum var obtusatum* et *Anabasis articulata var variata* dans la zone de piémont, et (iii) une végétation halophile arborant le chott composée de *salicornia sp*, *Arthrocnemum indicum*, *Halocnemum strobilaceum*, *Haloppeplis amplexicauslis*. Le parc se distingue aussi par une steppe d'Acacia raddiana, une espèce qui a été réintroduite depuis plus d'une décennie...
- La faune connaît un fléchissement certain mais demeure riche et diversifiée (l'addax, l'oryx, la gazelle dorcas, l'autruche à cou rouge...). Le parc offre aux visiteurs un paysage insolite : des sculptures résultant de l'érosion hydrique et éolienne confèrent au parc une attractivité, laquelle est renforcée par des paysages typiques formés des crêtes de la chaîne montagneuse présaharienne (Morra, Kébriti et Taferma) au nord, et du Chott el Jérid, au sud.
- La région se distingue par un dynamisme entrepreneurial appréciable : 38% des projets financés par la BTS au niveau du gouvernorat de Tozeur. Le nombre d'artisans

professionnels est relativement satisfaisant (29% du total des artisans du gouvernorat de Tozeur).

- En dépit de la faiblesse de la densité du tissu associatif, les associations existantes sont dynamiques et constituent une force de proposition.

#### **Les faiblesses :**

- Degache est une délégation excentrée par rapport aux grandes agglomérations, la distance par rapport aux grands pôles économiques est de 290 km contre une moyenne nationale de 100 km.
- Insuffisance des infrastructures et équipements de base du territoire : 3,4% des manages seulement possèdent un ordinateur; il existe un bureau de poste pour 4650 habitants ; les services de santé sont en deçà des standards requis (1 médecin pour 3300 habitants ; 1 lit pour 1000 habitants).
- Tissu économique du territoire est faiblement diversifié, le secteur tertiaire emploie 44% de la population active. L'agriculture quant à elle fournit 29% d'emplois.
- Le taux de chômage avoisine 22% ; l'exode rural est important, le taux d'analphabétisme est élevé (21%), le taux de pauvreté se situe à 25%, bien au dessus de la moyenne nationale (12%) ; le taux de pauvreté étant de 15%. L'indice de développement régional (0,200 contre 0,480 pour la moyenne nationale).
- Gestion administrative et financière du PN constitue une contrainte majeure. Le manque d'autonomie financière (pas d'acquittement de droits d'entrée). Le PN dépend du budget alloué annuellement par le CRDA de tutelle qui est considéré comme insuffisant. Le personnel du PN est sous qualifié, hormis le conservateur qui est le seul cadre.
- Pas de charte, ni de code de bonnes conduites.
- Non connaissance de la capacité de charge anthropique du parc.
- Pressions sur le PN : chasse illégale ; prélèvements à des fins commerciales de reptiles, insectes, scorpions, oiseaux... ; et surpâturage d'autant que la superficie des parcours s'est réduite, et leur qualité s'est dégradée.
- Relations conflictuelles entre les populations locales et les gestionnaires du parc, et rupture de confiance entre la société civile, l'administration, et les gestionnaires des projets de développement.

### **III. Analyse de la demande potentielle**

L'écotourisme compte de plus en plus d'adeptes dans le monde sans pouvoir toutefois avancer une estimation fiable de la taille de ce marché tant les définitions des écotouristes varient selon les pays et les organismes chargés de l'évaluation des marchés touristiques. L'objet de ce chapitre est de dégager les principales motivations et aspirations des

écotouristes, les segments dominants, et les comportements d'achat. Les sources d'informations consultées sont essentiellement l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie (2009), les résultats des enquêtes réalisées par l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme (2002; 2007)<sup>19</sup>.

### **Tendances du marché touristique**

L'intérêt grandissant accordé aux questions environnementales et au développement durable conduit les touristes à vouloir de plus en plus faire du tourisme responsable, respectueux de l'environnement d'une part, et des pratiques culturelles des populations hôtes d'autre part.

Selon différentes sources<sup>20</sup>, les touristes affirment leurs préférences pour les entreprises offrant des services respectueux de l'environnement (hébergement, transport, restauration). Ils affichent une disposition à payer légèrement plus cher dans le but d'encourager les pratiques écologiques. Selon un sondage réalisé en Grande Bretagne<sup>21</sup>, près de 59% des touristes enquêtés annoncent une propension à payer plus cher un tour opérateur disposant d'un code d'éthique visant l'encouragement des comportements respectueux sur les sites naturels visités et vis-à-vis des communautés locales. La même source indique qu'aux Etats-Unis, environ 87% des touristes se disent favoriser dans leurs choix les entreprises touristiques respectueuses de l'environnement (par exemple les hébergements respectant les normes écologiques).

Les principaux marchés émetteurs de touristes de nature et d'écotouristes sont essentiellement les pays anglo-saxons : Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Canada France, Australie, Pays-Bas, Suède, Autriche, Nouvelle-Zélande, Norvège et Danemark<sup>22</sup>.

### **Principales caractéristiques du marché**

Le marché de l'écotourisme est fortement segmenté, nous pourrions néanmoins identifier trois segments :

- (i) une demande privilégiant tout simplement l'immersion dans la nature et la découverte de cultures et de civilisations étrangères ;
- (ii) une demande très spécialisée ciblant des niches comme l'ornithologie ou l'observation d'une espèce végétale en particulier ;
- (iii) une clientèle recherchant les sensations fortes par la pratique d'activités sportives dans un espace naturel (parapente, escalade, spéléologie, plongée, vélo de montagne, saut à l'élastique...).

Quelle que soit l'activité privilégiée, le point commun entre les différents segments de la demande écotouristique est la conservation de la nature et la préservation des sites naturels.

<sup>19</sup> Une stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie sera réalisée dans le cadre du PECDB. Les aspects relatifs au marché seront traités de manière approfondie.

<sup>20</sup> Cf Nature et tourisme : l'écotourisme au Québec, 2002.

<sup>21</sup> Sondage mené par Tearfund (1999).

<sup>22</sup> Ecotourism Market and Industry Structure (1998) et Australian Tourism Queensland (2001).

Une étude australienne réalisée par Tourism Queensland identifie une autre segmentation fondée sur l'engagement environnemental des écotouristes. Trois segments se dégagent :

- (i) les écotouristes expérimentés : fortement sensibilisés à la question environnementale, privilégiant des vacances dans des milieux naturels ; ils présentent des dispositions à des activités nécessitant l'interprétation. Ils planifient leurs voyages et se documentent sur leurs destinations ;
- (ii) les écotouristes potentiels : prédisposés à des vacances axées sur la nature, leurs voyages ne privilégient pas essentiellement des activités nécessitant l'apprentissage et l'interprétation ;
- (iv) les écotouristes probables : présentent des dispositions à des voyages dans les milieux naturels sans attentes particulières en matière d'interprétation, la planification des voyages est aléatoires voire insignifiante.

### Profil et motivation des écotouristes

Les écotouristes sont le plus souvent des touristes d'âge mûr. Leur âge se situe en moyenne entre 35 et 55 ans mais les seniors (au-delà de 55 ans) sont fortement représentés, ils représentent plus de 36% des écotouristes britanniques et 44% des écotouristes canadiens. L'enquête réalisée par Comete a ciblé des écotouristes dont la moyenne d'âge avoisine 39 ans (avec un intervalle allant de 25 à 56 ans).

Il semblerait d'après les enquêtes de l'OMT que les écotouristes sont composés d'autant de femmes que d'hommes avec en moyenne une légère prédominance féminine (les femmes sont majoritaires en France : 55%, en Grande Bretagne : 53,5% et au Canada : 54%). Aux Etats-Unis par contre, les écotouristes comptent plus d'hommes (54%) que de femmes.

Les écotouristes appartiennent en majorité à des **catégories socio-professionnelles** aisées comprenant essentiellement des cadres supérieurs ou des personnes exerçant des professions libérales (en France et en Grande Bretagne cette catégorie représente respectivement 50% et 61%).

Les facteurs déterminants dans le choix de la destination sont essentiellement :

- Qualité des paysages et spécificité des sites naturels
- Qualité de l'environnement et politiques nationales de sauvegarde de l'environnement
- Moyens promotionnels adoptés (internet, référencement, catalogues et magazines spécialisés...)
- Qualité de l'accueil (hébergement, ...)
- Qualité des circuits de randonnées et de trekking
- Qualité du contact avec la population locale
- Qualité des guides et des accompagnateurs

S'agissant du type de voyage réalisé, il ressort que les écotouristes favorisent en priorité les voyages écotouristiques leur permettant de découvrir la nature mais également les cultures des populations locales et de pratiquer des activités sportives (douces (randonnées) ou d'aventure (parapente, spéléologie)) ou autres (stages de poteries, de tissage, agriculture...). Les enquêtés déclarent aussi qu'ils leur arrivent de profiter d'un voyage d'affaires pour faire de l'écotourisme, dans ce cas ce sont souvent des voyages de courte durée. Les voyages axés exclusivement sur l'observation de la faune ou de la flore (niches) concernent des segments de petite taille.

**Les principales motivations des écotouristes** s'avèrent être par ordre décroissant :

- (1) l'immersion dans la nature
- (2) l'imprégnation de cultures étrangères
- (3) enrichissement intellectuel
- (4) préservation de l'environnement
- (5) bien être des populations locales

Il convient tout de même de nuancer cette classification générale car les motivations lors d'un voyage écotouristique pour les tunisiens diffèrent de celles des écotouristes étrangers. L'immersion dans la nature, motivation commune pour les tunisiens et les étrangers, semble relever davantage de l'ordre du divertissement pour les tunisiens alors que pour les étrangers, elle permet de se mêler aux populations hôtes et de comprendre leurs codes sociaux et leurs spécificités culturelles.

La protection de l'environnement est l'une des motivations majeures des écotouristes étrangers alors que pour les écotouristes tunisiens, sensibilisés pourtant aux problématiques de sauvegarde et de protection de l'environnement n'estiment pas que leur voyage écotouristique puisse systématiquement contribuer à la protection de l'environnement. En réalité, même si lors de leurs voyages ils tentent de minimiser au maximum les impacts négatifs sur la biodiversité et l'environnement en général, la planification de leur voyage écotouristique n'est pas déterminée en priorité par le souci de protéger et de sauvegarder l'environnement.

Le **choix de la destination écotouristique** est déterminé par différents facteurs. Globalement les plus importants par ordre de priorité sont : la qualité des paysages, la spécificité des sites naturels et la qualité de l'environnement et des politiques nationales de sauvegarde et de protection de l'environnement (source : enquête Comete, septembre 2007).

### **Comportements dominants des écotouristes**

Les écotouristes optent pour des voyages par petits groupes, en individuel ou en famille. Les voyages écotouristiques sont fréquemment **planifiés** (71% des écotouristes américains planifient leur voyage au moins trois mois à l'avance ; il en est de même pour les anglais)<sup>23</sup>. Les composantes du voyage (circuits, activités, hébergement...) et les destinations se

---

<sup>23</sup> Source : OMT

décident grâce aux informations disponibles via internet, les brochures et les guides touristiques et grâce aux expériences des proches (c'est le cas pour les étrangers comme pour les tunisiens). Certains voyageurs optent pour les offres proposées par les TO ou les agences de voyage.

Les écotouristes spécialisés, avertis et fortement engagés dans une démarche écotouristique (objectifs écologiques et sociaux) évitent de recourir aux services d'un tour opérateur. Ils réduisent au maximum le recours à des intermédiaires et entrent en contact direct avec les concepteurs et promoteurs des voyages locaux (lorsque cela est possible) dans le but de garantir qu'une bonne partie de leurs dépenses profite aux populations locales.

**Les comportements dominants des écotouristes** sont :

- Les voyages écotouristiques sont fréquemment planifiés;
- Les moyens promotionnels privilégiés : internet, brochures et guides touristiques pour les étrangers; bouche à oreille, ensuite internet pour les tunisiens;
- Fréquence du voyage : 2 à 3 fois par an; une même destination peut être visitée plus d'une fois;
- Saison du voyage : forte saisonnalité selon les thèmes, sauf l'été;
- Type d'hébergement : ceux situés en pleine nature, respectueux de l'environnement;
- Forte propension à payer mais peu nombreux sont les tunisiens qui achètent des circuits proposés par les Tours Opérateurs en raison des prix élevés.

#### **IV. Cadre institutionnel et réglementaire**

En dépit du recensement d'un nombre non négligeable d'initiatives individuelles, l'essor de l'écotourisme en Tunisie tarde pourtant à être une réalité du fait que les promoteurs se heurtent à une multitude de contraintes réglementaires et institutionnelles dont les plus importantes ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie (2009). Certaines d'entre elles ont été levées depuis, mais la plupart d'entre elles continuent de décourager les promoteurs souhaitant se lancer dans ce créneau. Il y a donc un champ d'amélioration des pratiques institutionnelles et financières afin d'asseoir le développement de l'écotourisme et d'optimiser ses impacts pour l'économie nationale, l'amélioration des revenus et la protection de l'environnement :

- L'écotourisme ne figure pas de manière explicite dans le champ d'application du code d'incitation aux investissements. Le cadre institutionnel d'agrément et d'encouragement du tourisme reconnaît trois catégories d'opérateurs : hébergement, animation, agences de voyage. Hors le montage et la gestion d'un produit d'écotourisme fait recours à des métiers qui, souvent, ne relèvent d'aucune de ces catégories. C'est le cas des guides spécialisés, des spécialistes d'ornithologie, de botanique.... Qui se heurtent de ce fait à la non reconnaissance d'un statut

spécifique qui leur permette de pallier les difficultés d'agrément et d'autorisation de travail.

- Les procédures d'agrément des projets écotouristiques (par les structures de l'ONTT) se caractérisent par une lourdeur du fait de la multitude de pièces et documents administratifs exigés dont l'obtention est souvent difficile notamment au niveau régional et local, et par la lenteur des procédures (240 jours)<sup>24</sup>.
- Il n'existe pas d'incitations spécifiques aux projets écotouristiques, en dehors des incitations communes<sup>25</sup>, les projets d'hébergement et d'animation peuvent bénéficier, dans des zones bien délimitées, d'avantages spécifiques supplémentaires (tels que déductions d'impôts, de cotisations sociales, primes d'investissement- allant de 8% à 25%. Certains projets peuvent bénéficier d'aides octroyées au titre de la protection de l'environnement.
- Les projets d'écotourisme ne présentent pas les garanties suffisantes pour le système bancaire (statut foncier, titre de propriété, absence d'un système d'appui officiel comme les bonifications, exonérations fiscales, subventions qui constituent en soi une sorte de garantie), ne permettent pas de conférer une connaissance précise des revenus potentiels, d'où le manque d'engouement des banques à financer ce genre de projets.
- A l'exception des agréments du tourisme pour l'hébergement, la restauration et l'accompagnement, les autorisations d'exercer sont restreintes ou accordées aux agences de voyage par l'approbation de circuits touristiques.
- La possibilité d'aménager des gîtes ruraux dans des bâtiments à usage agricole, ou la construction de gîtes ou des chalets dans des zones soumises à des régimes spéciaux (parcs nationaux, forêts...) est confrontée à des blocages relatifs au changement d'affectation et à la vocation des terres.
- L'hébergement alternatif (gîtes ruraux, maisons d'hôtes, chambres d'hôtes, hôtels de charme...) a été reconnu par le décret n°2007-457 du 6 mars 2007 sans être accompagné des textes d'application qui réglementent les normes de reconnaissance et d'agrément. Ce n'est qu'en 2013 (juillet et octobre) que sont apparus les arrêtés fixant les normes minimales de classement de ces catégories d'hébergement.
- S'agissant de l'écotourisme dans les aires protégées, la loi n°2005-13 du 26 janvier 2005 autorisait déjà la mise en concession au privé de domaines et équipements dans les aires protégées. La modification des décrets de création des aires protégées intervenue en 2009 a clarifié davantage l'association du privé dans la

---

<sup>24</sup> La durée des procédures se présente par étape comme suit : accord de principe (60 jours) ; accord technique sur l'esquisse (30 jours) ; autorisation préalable (30 jours) ; accord technique sur l'avant projet (30 jours) ; accord technique sur le projet d'exécution (30 jours) ; attestation de dépôt de déclaration (ou accord définitif) (60 jours).

<sup>25</sup> Il s'agit de : droit fixe d'enregistrement, déduction des revenus ou bénéfices nets de l'entreprise de l'assiette des impôts personnels, amortissements dégressifs, exonération des droits de douane et TVA-fixée au taux fixe de 10%-sur les équipements importés, suspension de droits et taxes pour les équipements d'origine locale.

gestion des aires protégées par le biais d'une convention établie entre le Ministère de l'Agriculture et le promoteur, et a institué un droit d'entrée au parc variable selon la catégorie des visiteurs (enfants, étudiants, nationaux et étrangers résidents, et étrangers) mais les mécanismes de mise en œuvre de ces décisions n'ont pas été définies (structure de gestion...).

## V. Positionnement stratégique

Le diagnostic des territoires et des filières a révélé l'existence de potentialités écotouristiques mais qui sont sous-valorisées. Le diagnostic externe a, quant à lui, mis en évidence la présence de nombreuses opportunités commerciales qui ne demandent qu'à être saisies moyennant de grands efforts promotionnels et de communication, précédés par la proposition d'offres écotouristiques diversifiées et de qualité, portées par et pour les communautés locales.

### 5.1. Panier de biens et services territorialisés de Dghoumès

Le parc national de Dghoumès est caractéristique des écosystèmes désertiques. Cependant, l'examen de ses dotations naturelles et culturelles et de son territoire met en évidence des spécificités propres et des paniers de biens et services territorialisés distincts.

Rappelons que Le PDBST consiste donc en la proposition, par les acteurs territoriaux, d'une offre qui soit à la fois composite (exemples produits agricoles, agro-alimentaires, artisanaux, culturels, écotouristiques, et services d'hébergement de restauration ....) et située (liée à un espace particulier, à sa culture, à son histoire). Cet espace particulier se caractérise par un ensemble d'écosystèmes dotés de milieux, de terroirs, de systèmes de production, de populations et d'institutions. Il s'agit d'éléments ancrés dans le territoire, en interaction perpétuelle, permettant de générer des revenus aux communautés locales et des recettes fiscales aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques de Dghoumès, de Degache, et des régions avoisinantes, permettent aux acteurs territoriaux de proposer un panier de biens et services ancré localement, véhiculant la culture, les traditions et les savoir-faire locaux :

- Services environnementaux : services récréatifs, observation de la nature (faune et flore), contemplation des paysages ; écotourisme dans le PN de Dghoumès, Chotts Jerid et El Gharsa, Géothermie à Mahassen...
- Géologie.
- Produits agricoles biologiques : dattes, olives, grenades, figes, légumes, viandes, lait, produits transformés à base de datte : robb, confitures, sirop, liqueur, friandises...
- Phytothérapie.
- Agritourisme : découverte des systèmes de production, des techniques de production traditionnelles (culture à 3 étages, pollinisation des palmiers dattiers, techniques d'irrigation, la cueillette des dattes....) dans un chapelet

d'oasis historiques : Degache (El Ouidiane), Tozeur, Nefta, Sidi Bouhlel, Dghoumès, El hama

- Produits artisanaux : produits issus du bois de palmier ; briques pleines fabriquées manuellement, tissage et extraction de teintures naturelles à base de plantes autochtones...
- Produits culturels :
  - **Festivals** : festival International des oasis de Tozeur (touristique), festival des arts populaires de Tozeur (polyculturel), festival de Tombar (polyculturel) ; festival d'El Hamma du Jerid (polyculturel); festival de Sidi Bouhlel (polyculturel); chants populaires...
  - **Architecture locale, histoire, et vestiges archéologiques** : Médina de Tozeur et Nefta ; Musée des arts et traditions populaires ; Mosquée de Bled El Hadhar ; Architecture locale basée sur les briques pleines produite manuellement ; Tombeau du savant en hydraulique Ibn El Chabbat ; Sanctuaire de Sidi Bouali, et sa zaouïa ; Mausolées et canyon à Sidi Bouhlal...
- Gastronomie locale : couscous local ; viande cuite dans la jarre ; dattes et sous produits de dattes (jus, confitures, vin...), lait, petit lait et fromage...
- Services d'hébergement : Unité d'hébergement localisée dans le PN de Bouhedma, possibilité de bivouac, l'hébergement chez l'habitant à Tozeur, maisons d'hôtes...

## 5.2. Segments écotouristiques

Le PBST précédemment cité permet de composer une offre écotouristique diversifiée répondant aux attentes des différents segments écotouristiques allant des plus spécialisés aux plus composites (nature et culture).

Ainsi, les produits écotouristiques potentiels pourraient se positionner dans 4 segments :

- **Segment 1, segment spécialisé** : Il s'agit d'un segment proposant des attractions écotouristiques à une clientèle avisée et spécialisée comme l'observation de la faune et de la flore, l'ornithologie, la géologie, la phytothérapie, l'ethnographie... A cela, s'ajoute la découverte des traditions et coutumes des populations locales riveraines aux parcs, et des typicités locales (artisanat, patrimoine alimentaire et agricole....). Ce segment peut être considéré comme une niche en ce sens que les volumes potentiels de vente sont faibles mais générateurs de bénéfices. Il pourrait concerner les chercheurs, les scientifiques, les amateurs et passionnés, les photographes spécialisés...
- **Segment 2, immersion dans la nature et activités physiques douces** : il s'agit dans le cadre de ce segment de découvrir la nature avec un œil qui n'est pas nécessairement avisé et spécialisé à travers la contemplation des paysages et des espèces faunistiques et floristiques, et les promenades en sillonnant des sentiers aménagés. Il

peut être question également de communier avec la nature en appréciant les sonorités du site (ruissellements, cris d'animaux...), le silence, ou en pratiquant le yoga par exemple. Les adeptes de ces activités pourraient également apprécier les techniques locales d'exploitation de la nature comme l'agriculture biologique, les écosystèmes oasiens et leurs spécificités (cultures à trois étages, techniques d'irrigation, de pollinisation, de cueillette...). La découverte de la nature est associée aussi à la découverte des traditions et coutumes des populations locales riveraines aux parcs, et des typicités locales (artisanat, patrimoine alimentaire...).

Positionnement stratégique des 3 PN			
Spécialisé	Immersion dans la nature et activités physiques douces	Activités sportives de pleine nature	Segment mixte Nature et culture
-Observation faune -Observation flore -Ornithologie -Géologie -Phytothérapie -Ethnographie	-Contemplation des paysages et de la nature -Pratique du yoga -Promenades -Agritourisme/Oasis	-Trekking -Randonnées pédestres -Randonnées équestres -Randonnées chamelières (Meharées) -Randonnées en VTT	-Observation nature (faune, flore, ornithologie) -Trekking -Randonnées -Agritourisme (Oasis: découverte techniques d'irrigation, pollinisation des palmiers...) -Arts et traditions populaires (festivals, manifestations culturelles) -Circuits thématiques ex: musées, sites et monuments -Participation aux ateliers de démonstration
Découverte culture; patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat	Découverte culture; patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat	Découverte culture; patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat	Découverte culture, patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat
Circuits et durée de séjour variables et flexibles suivant le segment et les besoins des écotouristes (réactivité).			

- **Segment 3 : activités sportives de pleine nature** : il est question dans le cadre de ce segment de la pratique d'activités physiques dans la nature tels que le trekking, les randonnées pédestres, équestres, chamelières (dites méharées), et les randonnées en VTT. Bien évidemment, ces activités dépendent du relief, de la topographie, des paysages, et de la qualité de l'interprétation qui est conférée lors des traversées que

ce soit par les guides et/ou par la signalétique. La découverte de la nature est associée aussi à la découverte des traditions et coutumes des populations locales riveraines aux parcs, et des typicités locales (artisanat, patrimoine alimentaire...). A noter que la pratique de ces activités se fait par petits groupes afin de ne pas altérer les milieux naturels.

- **Segment 4 : segment mixte alliant nature et culture** : ce segment est le plus large en termes de potentiels de vente du fait de la diversité des activités et services proposés. Les flux de visiteurs doivent être gérés de manière à ne pas produire des impacts négatifs sur les milieux naturels et humains. Les cibles sont en effet aussi bien les amateurs de la nature que de la culture du fait de la diversité de l'offre : observation de la nature, randonnées, agritourisme notamment dans les oasis, la découverte des arts et traditions populaires (festivals, chants, artisanat, gastronomie...), participation aux ateliers de démonstration, circuits thématiques (exemple : musées, sites et monuments, oasis...).

Il est évident que les 3 premiers segments seront composés de produits et services essentiellement axés sur les ressources du PN et des zones avoisinantes abritant les communautés pour la découverte des cultures locales.

Concernant le segment 4, il est plus composite. La diversité de l'offre qui y est proposée peut s'étendre au-delà des frontières du PN et des zones adjacentes, elle permet une mise en synergie des ressources matérielles et immatérielles des territoires délimités lors des précédents chapitres. Dans ce cas, le PN est intégré dans le tissu socio-économique local et régional avec des effets directs et indirects probants.

### 5.3. Offres écotouristiques : produits et services

Les potentialités écotouristiques et le panier de biens et services territorialisés identifiés dans le PN et son territoire permet de proposer des offres écotouristiques variées et pouvant séduire et convaincre des touristes appartenant aux quatre segments définis. Plusieurs possibilités s'offrent aux opérateurs lesquelles peuvent être structurées autour d'activités principales, associées à des activités annexes, et des services d'hébergement, de restauration, d'information et d'interprétation, et de logistique...

Les différentes possibilités (ci-dessous) sont proposées à titre indicatif car l'offre écotouristique se caractérise par une certaine flexibilité, suivant les intérêts et les motivations des écotouristes d'où l'intérêt d'encourager l'émergence au niveau local d'acteurs spécialisés dans la conception des produits écotouristiques au regard des potentialités des régions et des attentes des écotouristes.

A noter que deux scénarios s'offrent en matière de promotion et de commercialisation de ces produits :

**Scénario 1** : Le parc national et son territoire est promu et commercialisé exclusivement. **Chaque territoire doit alors se doter d'une marque propre** basée sur une caractéristique propre exemple : plantes endémiques et gazelle blanche à Jbil, *Accacia raddiana* à

Bouhedma, Oryx à Dghoumès... Dans le cadre de ce scénario, l'approche serait vers une meilleure intégration des potentialités des territoires dans le circuit proposé afin d'augmenter la durée de séjour qui peut s'établir entre 3 et 4 jours pour les offres se positionnant sur les segments 1 et 2. La durée de séjour pourrait varier de 5-6 jours pour les segments 3 et 4. Concernant Jbil, la durée de séjour pour les troisième et quatrième segments pourrait s'étaler sur 10 jours et plus au vu de l'étendue des espaces.

**Scénario 2** : Réseau des parcs nationaux des zones désertiques. Les trois parcs nationaux font l'objet d'une offre commune qui peut être fondée sur la découverte de la faune, de la flore, et des paysages désertiques. Dans ce cas, il convient **de constituer une marque ombrelle pour les trois territoires**. Ce circuit peut varier de 8 à 12 jours voire plus si la composante de l'offre liée à Jbil intègre des méharées dans l'Erg Oriental.

### 5.3.1. Caractéristiques des produits et services

Les potentialités du PN de Dghoumès et des zones avoisinantes permettent de proposer une diversité de produits et de services écotouristiques typiques s'adossant sur des ressources naturelles et culturelles variées. Dghoumès, ville abritant le parc a le privilège d'être localisée dans une région ayant une grande valeur touristique qui est bien identifiée, le captage de visiteurs pourra s'appuyer sur les structures et la plateforme existantes. Il est souhaitable néanmoins, de construire une image propre à l'écotourisme dans le PN fondée sur les spécificités du parc et ce pour un référencement attractif et clair.

	Produit I	Produit J	Produit K	Produit L
Activités principales	<p><b>Observation de la faune</b> : le chacal doré, le chat de sable, la gazelle dorcas, l'addax, l'oryx, l'autruche à cou rouge (introduite), des reptiles.....</p> <p style="text-align: center;"><b>et/ou</b></p> <p><b>Ornithologie</b> : l'outarde houbara, aigle royal, et de nombreuses espèces d'oiseaux migrants...</p> <p style="text-align: center;"><b>et/ou</b></p> <p><b>Observation de la flore</b> : La flore est diversifiée : (i) <i>Juniperus Phoenicia</i> caractéristique de la végétation de la montagne, (ii) une association steppique à <i>Traganum nudatum var obtusatum</i> et <i>Anabasis articulata var variata</i> dans la zone de piémont, et (iii) une végétation halophile arborant le chott composée de <i>salicornia sp</i>, <i>Arthrocnemum indicum</i>, <i>Halocnemum strobilaceum</i>, <i>Haloppeplis amplexicaulis</i>. Le parc se distingue aussi par une steppe d'Acacia raddiana, une espèce qui a été réintroduite depuis plus d'une décennie.</p> <p style="text-align: center;"><b>et/ou</b></p> <p><b>Géologie</b> : reliquat d'habitat troglodyte ; des fossiles</p> <p style="text-align: center;"><b>et/ou</b></p> <p><b>Plantas médicinales et phytothérapie</b></p>	<p><b>Contemplation de la nature</b> : faune, flore, géologie.</p> <p><b>Contemplation des paysages</b> : sculptures résultant de l'érosion hydrique et éolienne associées à des paysages typiques formés des crêtes de la chaîne montagneuse présaharienne (Morra, Kébriti et Taferma) au nord, et du Chott El Jérid, au sud.</p> <p><b>Promenades et ballades</b> : en sillonnant des sentiers nature balisés et dotés d'une signalétique appropriée.</p> <p><b>Pratique d'activités physiques douces</b> comme le yoga.</p>	<p><b>Trekking avec possibilité de bivouac.</b></p> <p><b>Randonnées pédestres</b> dans des sentiers thématiques mettant en exergue les principales attractions du PN.</p> <p><b>Randonnées chamelières</b></p> <p><b>Randonnées en VTT</b></p> <p><b>contemplation des paysages</b></p>	<p><b>Observation nature</b> (faune, flore, ornithologie, géologie) <b>et contemplation des paysages.</b></p> <p><b>Mini Trekking</b></p> <p><b>Mini Randonnées pédestres, chamelières, en VTT.</b></p> <p><b>Agritourisme dans les oasis</b> : découverte des écosystèmes oasis : Dgueche, Sidi Bouhlel, Nafta, etc. et découverte des techniques culturelles (irrigation, pollinisation des palmiers, cueillette des dattes...); dégustation des produits frais des Oasis (dattes et sous-produits des dattes).</p> <p><b>Découverte des cultures et traditions locales</b> : en se mêlant aux populations de Dghoumès pour s'imprégner des spécificités locales : (i) gastronomie (couscous local ; viande cuite dans la jarre ; dattes et sous produits de dattes (jus, confitures, vin...), lait, petit lait et fromage... ) ; (ii) artisanat (produits issus du bois de palmier ; briques pleines fabriquées manuellement ...); (iii) phytothérapie et plantes aromatiques ; (iv) tissage et extraction de teintures naturelles à base de plantes autochtones ; (v) chants populaires...</p> <p><b>Participation à des ateliers thématiques de démonstration</b>: artisanat ; gastronomie locale ; phytothérapie ; chants populaires ; fabrication de sous-produits du palmier; fabrication de briques pleines...</p>

				<p><b>Participation aux festivals locaux et régionaux</b> : festival International des oasis de Tozeur (touristique), festival des arts populaires de Tozeur (polyculturel), festival de Tombar (polyculturel); festival d'El Hamma du Djerid (polyculturel); festival de Sidi Bouhlel (polyculturel)...</p> <p><b>Circuits culturels / Vestiges archéologiques</b> : Médina oasis de Tozeur et Nafta, musées des arts et traditions populaires, mosquées de Bled El Hadhar, architecture locale (Dar Azzouz), tombeau du savant en hydraulique Ibn El Chabbat....</p>
<b>Activités annexes</b>	<p><b>Randonnées</b> : pédestres, chamelières, VTT, mini trekking</p> <p><b>Ateliers d'éducation environnementale</b></p> <p><b>Découverte des cultures et traditions locales</b> : en se mêlant aux populations de Dghoumès pour s'imprégner des spécificités locales : (i) gastronomie (couscous local; viande cuite dans la jarre; dattes et sous produits de dattes (jus, confitures, vin...), lait, petit lait et fromage... ); (ii) artisanat (produits issus du bois de palmier; briques pleines fabriquées manuellement...); (iii) phytothérapie et plantes aromatiques; (iv) tissage et extraction de teintures naturelles à base de plantes autochtones; (v) chants populaires...</p> <p><b>Participation à des ateliers thématiques de démonstration</b> : artisanat; gastronomie locale; phytothérapie; chants populaires fabrication de sous-produits du palmier; fabrication de briques pleines...</p>	<p><b>Ateliers d'éducation environnementale</b></p> <p><b>Agritourisme dans les oasis</b> : découverte des écosystèmes oasisien : Dgueche, Sidi Bouhlel, Nafta, oasis d'el Ouidiane, etc. et découverte des techniques culturales (irrigation, pollinisation des palmiers, cueillette des dattes...); dégustation des produits frais des Oasis (dattes et sous-produits des dattes).</p> <p><b>Découverte des cultures et traditions locales</b> : en se mêlant aux populations de Dghoumès pour s'imprégner des spécificités locales : (i) gastronomie (couscous local; viande cuite dans la jarre; dattes et sous produits de dattes (jus, confitures, vin...), lait, petit lait et fromage... ); (ii) artisanat (produits issus du bois de palmier; briques pleines fabriquées manuellement...); (iii) phytothérapie et plantes aromatiques; (iv) tissage et extraction de teintures naturelles à base de plantes autochtones; (v) chants</p>	<p><b>Observation de la faune, flore, ornithologie, géologie, archéologie.</b></p> <p><b>Agritourisme dans les oasis</b> : découverte des écosystèmes oasisien : Dgueche, Sidi Bouhlel, Nafta, oasis d'el Ouidiane, etc. et découverte des techniques culturales (irrigation, pollinisation des palmiers, cueillette des dattes...); dégustation des produits frais des Oasis (dattes et sous-produits des dattes).</p> <p><b>Ateliers d'éducation environnementale</b></p> <p><b>Découverte des cultures et traditions locales</b> : en se mêlant aux populations de Dghoumès pour s'imprégner des spécificités locales : (i) gastronomie (couscous local; viande cuite dans la jarre; dattes et sous produits de dattes (jus, confitures, vin...), lait, petit lait et fromage... ); (ii) artisanat (produits issus du bois de palmier; briques pleines fabriquées</p>	<p><b>Découverte du patrimoine naturel de la région</b> : oasis de montagne (Chebika, Tamerza, Midès); chotts (Jerid, El Gharssa); canyon à Sidi Bouhlel (intérêt paysager); géothermie à Mahassen...</p>

		populaires... <b>Participation à des ateliers thématiques de démonstration :</b> artisanat ; gastronomie locale ; phytothérapie ; chants populaires fabrication de sous-produits du palmier; fabrication de briques pleines...	manuellement ...); (iii) phytothérapie et plantes aromatiques ; (iv) tissage et extraction de teintures naturelles à base de plantes autochtones ; (v) chants populaires... <b>Participation à des ateliers thématiques de démonstration :</b> artisanat ; gastronomie locale ; phytothérapie ; chants populaires fabrication de sous-produits du palmier; fabrication de briques pleines...	
<b>Durée de séjour</b>	3 à 4 jours	3 à 4 jours	5-6 jours	>6 jours

Le produit « L » est composite et s'adresse à une clientèle éclectique, diverses composantes le structurent et constituent des activités possibles mais certaines d'entre elles peuvent ne pas être proposées dans un circuit donné si elles ne répondent pas aux motivations du moment de la demande. Le produit est de ce fait modulable. A noter que les randonnées et trekking proposées ici sont de courte durée afin de permettre la pratique des autres activités, et du fait du profil des touristes cibles qui ne sont pas des randonneurs ou des trekkers confirmés comparativement à ceux du produit « K ».

Afin de conférer la qualité requise aux produits écotouristiques du PN de Dghoumès, des services doivent être conférés, lesquels nécessitent des aménagements et des infrastructures adaptés dont certains existent déjà dans le PN mais requièrent des rénovations :

- Services informationnel et d'interprétation :

**Centre d'accueil** : il est recommandé d'aménager un centre d'accueil au PN de Dghoumès et de l'équiper de supports informationnels (documentation, panneaux...) et de moyens pédagogiques.

**Ecomusée** : est en harmonie avec l'environnement du PN, il convient de l'équiper en matériel approprié afin de permettre l'information et la sensibilisation des visiteurs et leur enrichissement en contenu consistant et pédagogique.

**Sentiers nature et signalétique** : il est question de tracer et de baliser des sentiers de randonnées et de les doter d'une signalétique appropriée. Les sentiers sont une composante « d'interprétation du parc », ce sont en quelque sorte la composante ouverte de l'écomusée sur l'espace. Des sentiers par thème, structurés autour d'attractivités distinctes : faune, flore, géologie, qualité des paysages..., se doivent d'intégrer les points d'observation. Quatre sentiers thématiques peuvent être aménagés à Dghoumès présentant chacun des caractéristiques distinctes en fonction de la nature des attractivités à observer, la longueur en km, le degré de pénibilité, le mode de déplacement (à pied, à dos de chameaux, en VTT)...

Il convient également de prévoir l'aménagement de relais pour randonneurs, des stations de repos et une signalétique suffisante et répartie de manière étudiée dans le PN afin de remplir de manière optimale sa fonction d'interprétation.

Le déficit en signalétique le long des routes menant au parc devrait être comblé.

**Guide** : l'interprétation, la transmission des informations, l'éducation environnementale supposent aussi la communication orale et le contact avec les touristes, d'où l'importance de la présence permanente sur le site de guides spécialisés dans les ressources locales (écologiques, géologiques, culturelles...). Il s'agira de guides qui confèreraient aux visiteurs un contenu pédagogique sur le PN et ses zones adjacentes. Son intervention s'inscrit en complémentarité avec celle du guide nature de circuit accompagnant les groupes de touristes lequel est proposé par le Tour-Opérateur ou l'agence organisatrice du circuit.

- Postes d'observation :

Afin de permettre aux visiteurs d'avoir une vue imprenable sur les paysages et d'observer de manière optimale les oiseaux et les autres espèces animales, il convient de doter le PN de

postes d'observation au nombre de 7 dont 2 miradors et 5 huttes d'observation équipés en signalétique et en télescopes (idéalement 2 télescopes par poste).

- Logistique et moyens de déplacement :

Les activités de randonnées chamelières nécessitent la prise en charge de cette activité par des prestataires originaires des régions voisines. Un effectif composé de vingt chameaux est nécessaire. Il est conseillé dans ce cas, d'aménager des abris qui soient esthétiques et s'intègrent dans le paysage. Il convient aussi de prévoir les équipements pour randonnées (harnachements). Les randonnées en VTT nécessiteront un équipement en 10 VTT en moyenne.

A noter par ailleurs, qu'il convient de doter le parc de deux minibus afin de permettre d'une part, aux non randonneurs de découvrir tout les attraits possibles vue l'étendue de la superficie du parc, et d'autre part, de se déplacer en dehors du parc vers les villes avoisinantes Sidi Bouhlel, Tozeur, Nafta, oasis de montagne ... dans le cadre notamment de circuits mixte alliant la découverte de la nature, de l'agritourisme, et de la culture (cas du produit « L » par exemple).

- Hébergement et restauration :

Le parc abrite un gîte d'étapes aménagé en chambres et dortoirs d'une capacité de 12 lits, et des blocs sanitaires qu'il convient d'équiper et auxquels il est possible d'octroyer une plus grande typicité à travers l'usage de matériaux locaux (margoum, bois de palmier, briques pleines...).

Des bivouacs peuvent également être installés lors de circuits dans le PN.

Par ailleurs, afin de permettre une meilleure proximité des écotouristes avec les populations locales, il est possible d'aménager deux gîtes ruraux à Dghoumès, d'une capacité chacun de 10 lits avec des tables d'hôtes. Ces gîtes seront tenus par les populations locales et contribueront à la création de postes d'emplois et de revenus complémentaires.

Il en est de même d'un café-restaurant présentant les produits du terroir tenus par les populations locales.

A noter que dans le cadre de circuits intégrant Tozeur, Nafta et autres villages avoisinants, il est possible de combiner les modes d'hébergement disponibles dans ces régions tels que les maisons et les chambres d'hôtes. Cela permettrait d'impulser une dynamique économique localement.

- Centre communautaire :

Pour la valorisation des produits de terroirs, et afin d'optimiser le contact entre les touristes et les populations locales et de renforcer la composante culturelle dans le circuit écotouristique, il est recommandé d'aménager dans la ville de Dghoumès un centre communautaire qui serait tenu par une association locale, et où seront exposés les produits de terroir de la région (alimentaires, artisanat, plantes médicinales, essences naturelles...) ainsi que divers produits de souvenirs (cartes postales, livres et magazines, tee-shirts...). Des ateliers de démonstration (tissage, cuisine, peinture...) peuvent être organisés et proposés

aux visiteurs. Cette structure permettra de générer, au-delà des avantages directs, des emplois et des revenus indirects (agriculture, artisanat, etc).

### 5.3.2. Opérateurs et gouvernance

Les PNx de Bouhedma, Jbil, et Dghoumès sont juridiquement sous l'autorité de la Direction Générale des Forêts, laquelle ne peut s'adonner à des activités commerciales en exploitant les ressources du parc à des fins touristiques. L'exploitation des parcs doit donc faire l'objet d'une concession et pour ce faire un plan d'aménagement et de gestion est défini pour chaque parc. La concession est soumise à un cahier de charges, elle est octroyée pour une période de 30 ans renouvelable par période de 5 ans.

Le concessionnaire s'acquittera d'un droit de concession au profit de l'administration qui elle agira, en tant qu'autorité du parc et veillera au contrôle et à la conformité des infrastructures et des pratiques. Elle veillera également à l'association des professionnels locaux et des membres des associations au projet écotouristique comme sous-traitants et personnels pour les gîtes, le café-buvette, les moyens de déplacement, et le centre communautaire.

Les missions d'ordre scientifique incomberont toujours à l'administration qui continuera à inventorier les espèces et à définir la signalétique. La définition des règles d'accès au parc et des normes de construction et d'aménagement des infrastructures est du ressort de l'administration également. En effet, des commissions consultatives scientifiques et techniques (CCST) relevant du Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) présidées par le commissaire régional au développement agricole et composée de membres de divers départements émet des avis sur les aspects scientifiques et techniques relatifs à la conservation du parc et au développement de ses ressources.

Le concessionnaire aura pour mission la gestion des infrastructures de service (l'écomusée, les postes d'observation des oiseaux, les moyens de déplacement, le centre d'accueil et les guides locaux). Il veillera à la qualité des services et au respect des cahiers des charges, prendra en charge la promotion de son projet. Il percevra les droits d'accès au parc et les recettes générées de la location des services dont le déplacement, et les loyers des sous-traitants.

En effet, un droit d'accès au parc doit être instauré afin de faire contribuer les visiteurs à la gestion du parc (et sa protection et conservation). Ces droits seront perçus par le concessionnaire et seront redistribués sous formes de salaires, de paiement des charges et de marge bénéficiaire. Ces droits d'entrée définis dans le code des forêts, varient selon la catégorie du visiteur : 500 millimes pour les scolaires tunisiens ; 2 TND pour les individuels tunisiens et étrangers résidents et 10 TND pour les groupes organisés.

### 5.3.2. Opérateurs et gouvernance

Le PN de Dghoumès est juridiquement sous l'autorité de la Direction Générale des Forêts, laquelle ne peut s'adonner à des activités commerciales en exploitant les ressources du parc à des fins touristiques. L'exploitation des parcs doit donc faire l'objet d'une concession et pour ce faire un plan d'aménagement et de gestion est défini pour chaque parc. La

concession est soumise à un cahier de charges, elle est octroyée pour une période de 30 ans renouvelable par période de 5 ans.

Le concessionnaire s'acquittera d'un droit de concession au profit de l'administration qui elle agira, en tant qu'autorité du parc et veillera au contrôle et à la conformité des infrastructures et des pratiques. Elle veillera également à l'association des professionnels locaux et des membres des associations au projet écotouristique comme sous-traitants et personnels pour les gîtes, le café-buvette, les moyens de déplacement, et le centre communautaire.

Les missions d'ordre scientifique incomberont toujours à l'administration qui continuera à inventorier les espèces et à définir la signalétique. La définition des règles d'accès au parc et des normes de construction et d'aménagement des infrastructures est du ressort de l'administration également. En effet, des commissions consultatives scientifiques et techniques (CCST) relevant du Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) présidées par le commissaire régional au développement agricole et composée de membres de divers départements émet des avis sur les aspects scientifiques et techniques relatifs à la conservation du parc et au développement de ses ressources.

Le concessionnaire aura pour mission la gestion des infrastructures de service (l'écomusée, les postes d'observation des oiseaux, les moyens de déplacement, le centre d'accueil et les guides locaux). Il veillera à la qualité des services et au respect des cahiers des charges, prendra en charge la promotion de son projet. Il percevra les droits d'accès au parc et les recettes générées de la location des services dont le déplacement, et les loyers des sous-traitants.

En effet, un droit d'accès au parc doit être instauré afin de faire contribuer les visiteurs à la gestion du parc (et sa protection et conservation). Ces droits seront perçus par le concessionnaire et seront redistribués sous formes de salaires, de paiement des charges et de marge bénéficiaire. Ces droits d'entrée définis dans le code des forêts, varient selon la catégorie du visiteur : 500 millimes pour les scolaires tunisiens ; 2 TND pour les individuels tunisiens et étrangers résidents et 10 TND pour les groupes organisés.

### 5.3.3. Faisabilité financière et estimation des retombées socio-économiques

#### 5.3.3.1. Hypothèses et principes de base

Les projets et aménagements nécessaires pour le développement de l'écotourisme dans le PN de Dghoumès identifiés lors du précédent chapitre sont présentés ici sous forme de grappe de projets écotouristiques. Un certain nombre de principes de base ont été adoptés aux fins de chiffrer et de tester la faisabilité de ces projets :

- le niveau total des investissements (publics et privés) à prévoir sur une période de 11 années (année 0 de préparation + 10 années d'exploitation) ;

- le montant des investissements revenant au groupe d'exploitants privés pour l'année précédant le démarrage effectif du projet ;
- le taux de rentabilité de la grappe de projets (tous les investissements engagés)
- le taux de rentabilité interne pour le groupe d'exploitants ;
- la valeur actuelle nette (VAN) des composantes privées du projet, et de la grappe de projets pour un taux d'opportunité de placement des capitaux de 15 % ;
- la durée de récupération des capitaux investis initialement ;
- le nombre de postes d'emploi créés par le projet, avec une distinction entre emplois spécialisés et emplois non qualifiés accessibles aux populations locales, quel que soit leur niveau de qualification ;
- le nombre d'emplois réels (en équivalent plein temps), pour tenir compte des saisonnalités inévitables de certaines activités (particulièrement hébergement et restauration).

Il a été admis que les investissements à caractère public (écomusée, centre d'accueil, sentiers, aménagements de sites et monuments, gîtes d'étapes) seront financés sur fonds publics, et non par le concessionnaire. D'ailleurs, ce sont souvent des budgets qui sont fournis dans le cadre de la coopération. En contrepartie, le concessionnaire assurera l'entretien de ces installations et versera au concédant (DGF) une redevance annuelle de concession.

Des droits d'accès au PN sont à percevoir, les tarifs appliqués sont ceux prévus par le code forestier (2009), soit 500 millimes pour les enfants de moins de 6 ans, les élèves et les étudiants, 2 dinars pour les visiteurs individuels nationaux et étrangers résidents, et de 10 dinars pour les groupes organisés (clientèle étrangère amenée par des agences de voyages). Dans cette dernière configuration de clientèle, les recettes et dépenses comptabilisées dans les simulations se rapportent exclusivement aux activités et services assurés par l'exploitant du projet écotouristique, à l'exclusion des prestations telles que : guides d'accompagnement spécialisés, transports vers le site, hébergement hors site (PNx et villages).

Pour l'hébergement en gîtes ruraux ou chez l'habitant, un tarif de 55 dinars par nuitée en LPD a été appliqué; de même, pour les repas principaux (en gîte rural ou en table d'hôte), il a été admis une recette moyenne de 17 dinars. S'agissant de l'hébergement dans le parc, un tarif de 30 dinars en LPD a été appliqué. Des recettes accessoires (buvettes et ventes de souvenirs, cartes postales, etc.) de l'ordre de 4 dinars par visiteur sont également comptabilisées.

Les hypothèses de prix de vente des prestations sont adaptées à la fois aux prix de revient et à la propension de la clientèle à payer ces prestations. Les prestations comme l'utilisation d'équidés (chevaux et ânes), charrettes, VTT, ont été mises à des tarifs à la demi-journée de respectivement 15, 10, 20 et 8 dinars.

Les grilles de charges salariales appliquées par catégorie de personnel correspondent, en théorie, aux coûts d'un emploi salarié à plein temps. Dans la pratique, compte tenu de l'importante saisonnalité des activités, et pour une partie des personnels des gîtes ruraux, chambres d'hôte et tables d'hôte, ainsi que pour certains personnels locaux d'accompagnement, il ne s'agira pas d'emplois salariés à plein temps, mais plus de prestations à la journée (saisonniers) ; en ce sens, les charges de personnel figurant dans les simulations sont nettement surestimées, mais cela était nécessaire pour juger de la faisabilité en soi. Des amodiations sont apportées à ces prévisions d'emploi, qui deviendront en fait, pour ces personnels, plus des prévisions de revenus complémentaires que des revenus salariaux permanents.

### 5.3.3.2. Résultats

L'investissement de base pour la grappe de projets à Dghoumès s'élève à 736 800 dinars, ce montant est au-dessus de ceux des deux autres PN du fait de la nécessité d'équiper l'écomusée et les pièces adjacentes de panneaux photovoltaïques (solaires).

Du fait de l'excentricité du PN par rapport aux grandes agglomérations, les visites d'une journée ou d'un week-end seront moins importantes que celles de Bouhedma. Sa localisation géographique dans une région touristique lui permet de capter une partie des touristes amateurs du tourisme saharien moyennant de grands efforts promotionnels. A cela, s'ajouterait la clientèle touristique qui se déplacerait exclusivement pour le PN ou le réseau des PN désertiques. Compte tenu de ces considérations, l'hypothèse de fréquentation du PN retenue dans ce modèle est de 20 000 visiteurs dont 7 000 élèves et étudiants, 5 000 nationaux et étrangers résidents, et 8000 touristes étrangers.

	Montant	Années				
		0	1	3	5	10
<b>Investissements</b>	dinars					
Immobiliers	302 000 D	186 000 D	0 D	1 000 D	115 000 D	0 D
Équipements	289 800 D	184 700 D	0 D	23 500 D	81 600 D	0 D
Aménagements (Concédant)	115 000 D	115 000 D	0 D	0 D	0 D	0 D
Promotion et commercialisation	30 000 D	30 000 D				
<b>Investissements de base</b>	<b>736 800 D</b>	<b>515 700 D</b>	<b>0 D</b>	<b>24 500 D</b>	<b>196 600 D</b>	<b>0 D</b>
<b>Dépenses d'exploitation</b>						
Personnel	239 300 D	164 600 D	195 100 D	239 300 D	239 300 D	
Consommables	314 120 D	137 730 D	160 194 D	229 340 D	314 120 D	
Services (hors gîtes, restaurants,	26 400 D	25 320 D	25 737 D	26 138 D	26 400 D	
<b>Total dépenses</b>	<b>579 820 D</b>	<b>327 650 D</b>	<b>381 031 D</b>	<b>494 778 D</b>	<b>579 820 D</b>	
<b>Recettes d'exploitation</b>						
Droits d'accès	113 500 D	56 750 D	79 450 D	113 500 D	113 500 D	
Locations de services	152 000 D	46 000 D	94 150 D	134 500 D	152 000 D	
Hébergement	285 000 D	71 250 D	99 750 D	142 500 D	285 000 D	
Restauration	203 600 D	72 900 D	102 060 D	145 800 D	203 600 D	
Produits divers	140 000 D	35 000 D	49 000 D	70 000 D	140 000 D	
<b>Total recettes</b>	<b>894 100 D</b>	<b>281 900 D</b>	<b>424 410 D</b>	<b>606 300 D</b>	<b>894 100 D</b>	
<b>Total Marges nettes</b>		<b>-45 750 D</b>	<b>43 379 D</b>	<b>111 522 D</b>	<b>314 280 D</b>	
<b>Rentabilité exploitants</b>						
Investissements <u>privés</u>		-440 700 D	0 D	-24 500 D	-196 600 D	0 D
Marges d'exploitation			-45 750 D	43 370 D	111 522 D	314 280 D
<b>Cash flow net</b>		<b>-440 700 D</b>	<b>-45 750 D</b>	<b>18 879 D</b>	<b>-85 078 D</b>	<b>314 280 D</b>
		-440 700 D	-486 450 D	-480 276 D	-464 897 D	750 634 D
<b>TRI:</b>	<b>12%</b>					
<b>VAN:</b>	<b>-69 906 D</b>					
<b>Marge nette :</b>	<b>35%</b>					
<b>Rentabilité grappe de projets</b>						
Investissements <u>totaux</u>		-515 700 D	0 D	-24 500 D	-196 600 D	0 D
Marges d'exploitation			-45 750 D	43 370 D	111 522 D	314 280 D
<b>Cash flow net</b>		<b>-515 700 D</b>	<b>-45 750 D</b>	<b>18 879 D</b>	<b>-85 078 D</b>	<b>314 280 D</b>
		-515 700 D	-561 450 D	-555 276 D	-539 897 D	560 634 D
<b>TRI:</b>	<b>9%</b>					
<b>VAN:</b>	<b>-159 842 D</b>					
<b>Marge nette :</b>	<b>35%</b>					

Les simulations basées sur les hypothèses précédentes permettent une rentabilité modeste des investissements privés (12%) et un retour sur investissement possible vers 7 ans. La rentabilité de la grappe de projets étant plus faible (9%). Un accroissement de 20% du taux de fréquentation (24 000) améliore la rentabilité privée (16%) et la VAN positive (30 823 dinars). Quant à la rentabilité de l'ensemble de la grappe de projets, elle passe à 12% (VAN = -96 264 dinars).

Les recettes attendues de cette grappe de projets sont composées à plus de 70% des randonnées, de l'hébergement, et des prestations de restauration.

A noter tout de même que ce modèle prévoit le paiement par le concessionnaire d'une redevance annuelle au concédant (DGF) de l'ordre de 12 000 dinars.

### Les retombées socio-économiques

Comme pour les précédents PN, ces projets permettent d'augmenter les revenus des populations locales par des activités connexes à leur activité principale (agriculture, artisanat). Les revenus directs possibles sont estimés à 239 000 dinars.

<b>Postes d'emplois directs</b>	
Guide nature/site	3
Guide nature/circuit tiers temps	4
Chameliers, accompagnateurs	5
Chauffeurs	2
Animateurs	2
Gérant centre d'accueil	1
Personnel centre communautaire	4
Personnel restaurant	5
Personnel gîtes	10
<b>Total</b>	<b>36</b>

Les postes d'emplois directs se situent au nombre de 36, soit l'équivalent de 24 emplois permanents, sont 29 postes peu qualifiés, soit 19 en équivalent plein temps.

## VI. Recommandations

Les potentialités écotouristiques étudiées du PN et de son territoire, mises en exergue lors des précédents développements permettent de proposer des produits et des services écotouristiques variés ciblant des segments différents allant des plus spécialisés (niches) aux plus composites alliant découverte de la nature et de la culture locale. Chaque parc peut être promu comme une destination exclusive ou intégré dans une offre composée des trois PNx, un réseau des PNx désertiques.

Des projets ont été proposés dans le but de permettre l'organisation et la structuration de filières écotouristiques, leur viabilité économique demeure toutefois tributaire d'un certain nombre de facteurs tels que des taux de fréquentation suffisants, la qualité des prestations, un cadre de gestion des PNx favorable, et l'implication des communautés locales car l'écotourisme est un projet territorial pensé par et pour les communautés.

Un certain nombre d'actions devraient être engagées dans ce sens, elles s'inscrivent dans quatre axes déterminants :

- Produits et services écotouristiques de qualité
- Promotion et commercialisation adaptées et inscrites dans la durée
- Sensibilisation et formation
- Cadre institutionnel favorable.

### 6.1. Produits et services écotouristiques de qualité

L'écotourisme est un marché à haute valeur ajoutée, sa clientèle est par conséquent sensible à la qualité et l'authenticité des prestations offertes. Cette qualité est fondée sur des produits satisfaisants les principes de l'écotourisme à savoir des produits (i) minimisant les impacts sur l'environnement, (ii) permettant la conservation des ressources naturelles, (iii) favorisant le contact du touriste avec le milieu naturel et les cultures locales, et (iv) privilégiant une meilleure répartition des profits entre les acteurs impliqués de la filière y compris les populations d'accueil.

La qualité des prestations est adossée à des :

- bâtis et des infrastructures conformes aux normes et standards en matière d'utilisation des énergies renouvelables et de matériaux écologiques, typiques et caractéristiques du territoire, de gestion des déchets... ;
- aménagements (sentiers de randonnées, aires de repos, postes d'observation...) ne perturbant point le milieu naturel, et n'altérant pas la qualité des paysages ;
- prestations d'hébergement conférant hygiène, confort, et partage avec les populations locales ;
- services de restauration proposant des mets locaux, typiques, et préparés avec des produits de terroir ;
- contenus informationnels et interprétatifs des milieux naturels et culturels accessibles, riches, denses et pédagogiques aussi bien en termes de documentation

fournies ou exposées qu'en termes de communication orale. La maîtrise des langues étrangères est un impératif de taille.

Afin de concevoir une offre satisfaisante, il convient de :

- Informer, sensibiliser, et former les prestataires de services (promoteurs privés, les exploitants issus des populations locales, gestionnaires des PNx (y compris le personnel du parc), représentants de l'administration en charge d'octroi des agréments) sur les normes et standards requis.
- Elaborer pour chaque parc un code de bonne conduite formalisant les responsabilités et les devoirs de chaque partie dont notamment les visiteurs et les touristes.
- Définir pour chaque PN sa capacité de charge anthropique afin de ne pas perturber l'équilibre de l'écosystème.
- Organiser des visites à l'étranger au profit des prestataires de services et des gestionnaires des PNx afin de s'imprégner des bonnes pratiques.
- Constituer un forum d'échanges d'expériences réunissant les opérateurs, les associations, et les gestionnaires des PNx pour partager les enseignements et s'imprégner des « success stories ».
- Recruter des guides spécialisés par parc afin de conférer aux visiteurs les informations requises, et concevoir une signalétique dans les parcs qui soit adaptée, suffisante, riche et pédagogique.
- Equiper les centres d'accueil des PNx de documentation accessible et instructive (brochures, guides...), et améliorer les expositions des écomusées.
- Actualiser les inventaires des ressources naturelles des PNx pour renforcer les attractivités.
- Instaurer un contrôle régulier de l'état des infrastructures, aménagements, équipements et matériels (y compris, la literie, les sanitaires, l'hygiène des chambres...) ; origine des approvisionnements en matières premières...
- Privilégier l'authenticité et la proximité avec les populations locales en proscrivant la scénarisation et le folklore.
- Adhérer à des chartes internationales de développement durable et instaurer des labels pour signaler la qualité effective des prestations.

## **6.2. Promotion et commercialisation adaptées et inscrites dans la durée**

La promotion et la commercialisation est le fer de lance de l'essor de l'écotourisme. La qualité des prestations doit être conjuguée à des efforts intenses, continus, et déployés à plusieurs échelles (nationale, régionale, et locale) et par divers opérateurs (publics et privés).

La stratégie promotionnelle à mettre en œuvre est une stratégie de Teasing et d'incitation, elle aura pour objectifs de susciter l'intérêt et la découverte et de générer la demande. Il est recommandé de mettre en œuvre certaines actions prioritaires, dont :

### **Niveau Institutionnel**

Il s'agit d'actions relevant des structures centrales et régionales comme l'ONTT et ses représentations régionales (commissariats régionaux de tourisme), le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable et le Ministère de l'agriculture. Elles ont pour rôle d'informer, de valoriser le patrimoine national, de souligner les spécificités et l'universalité, et de se positionner à l'échelle internationale. L'implication des institutions administratives en tant que partie prenante de la promotion commerciale de l'écotourisme est capitale car certaines actions dépassent le périmètre d'intervention des acteurs locaux et des promoteurs, il en est ainsi de :

- Œuvrer à améliorer l'image touristique du pays laquelle est actuellement pénalisante pour la promotion de produits autres que le tourisme balnéaire de masse.
- Faire l'inventaire de toutes les expériences écotouristiques.
- Concevoir et animer un portail web dédié à l'écotourisme en Tunisie, et à l'écotourisme dans les PNx. Il devra être référencé dans les sites spécialisés connus et reconnus.
- Constituer des dossiers de presse et un plan média pour une communication à l'échelle nationale et internationale autour des régions et des terroirs et communiquer autour des efforts en matière de protection de l'environnement, de la richesse naturelle du pays et de la politique de développement durable.
- Accompagner les entreprises écotouristiques dans la démarche de certification et de labellisation.

### **Niveaux régional et local**

Les produits écotouristiques constituent une mosaïque de services et de produits subsidiaires offerts par une multitude d'opérateurs localisés à proximité des PNx. Ces derniers sont appelés à se concerter entre eux et avec les autres acteurs dominants du territoire pour établir les programmes de communication et de promotion. Il s'agit pour les opérateurs d'exploiter l'intérêt soulevé par Internet et le bouche à oreille.

La promotion de l'écotourisme suppose diverses actions, dont :

- Construire une image pour la promotion de la destination territoriale autour de l'attractivité principale qui est le PN, de manière concertée (marketing territorial).
- Communiquer et construire les messages promotionnels autour des richesses locales via des sites Internet, reportages télé, radio, participation aux foires et salons spécialisés, l'accueil de journalistes nationaux et étrangers, diffusion d'une documentation (brochures...).

- Favoriser la promotion et la commercialisation directe : B2B et B2C.
- Adhérer à des chartes internationales de développement durable
- Etablir des partenariats avec les agences de voyages tunisiennes
- Etablir des conventions avec les TO étrangers, spécialisés
- Mettre en place des labels pour signaler la qualité (qui doit être effective) des produits et des services
- Encourager le développement des métiers de concepteur de produits écotouristiques dans les trois régions qui se chargeront de la promotion.

### 6.3. Renforcement des capacités : sensibilisation et formation

La sensibilisation vise l'information, l'éducation, et l'interprétation sur l'écotourisme, ses principes et ses objectifs. Elle permet l'amélioration des connaissances des principaux opérateurs et acteurs impliqués de près ou de loin dans la chaîne écotouristique : les planificateurs et les concepteurs des produits et services, les promoteurs, les gestionnaires des projets, les populations locales, les clients potentiels et l'administration amenée à intervenir sur les projets écotouristiques. La sensibilisation vise aussi le grand public (clientèles potentielles).

Les programmes de sensibilisation et de vulgarisation doivent mettre l'accent sur l'enseignement des bonnes pratiques envers l'environnement naturel et culturel des PNx et les régions abritant les projets écotouristiques et ceci en vue de :

- la protection et la valorisation du patrimoine naturel ;
- la valorisation de la population locale et de son apport dans la réussite et l'enrichissement du produit ;
- la valorisation des relations et des partenariats fondés sur l'éthique entre les principales parties prenantes.

Les actions de sensibilisation ciblant les populations locales ont pour objectif de leur faire prendre conscience de la richesse des ressources des PNx et de leur territoire, de la possibilité d'en faire une source complémentaire de revenus dans le cadre d'une exploitation durable. Cette sensibilisation permettra de combler le décalage qui existe souvent entre les populations locales et les exigences de tels projets, et permettra de réduire (i) les pressions exercées par celles-ci sur les ressources des PNx, et (ii) les conflits avec les gestionnaires des PNx.

Il convient de mettre l'accent essentiellement sur :

- organisation et animation de campagnes de sensibilisation à travers la diffusion périodique d'informations sur les potentialités écotouristiques des PNx et des territoires les abritant, et les retombées possibles suite au développement de cette activité en communiquant sur les « success stories »;
- organisation de rencontres périodiques avec les populations locales ;

- production et diffusion de documents de vulgarisation ;
- projets de jumelage entre régions de niveaux différents dans le domaine de l'écotourisme ; visite d'expériences étrangères similaires.

Par ailleurs, il est recommandé de mettre en place un programme de formation pour le partage et le transfert des informations et des connaissances en faveur de populations vulnérables évoluant dans des milieux naturels fragiles, leur permettant ainsi (a) d'acquérir des compétences et des savoir-faire, (b) de les renforcer et (c) de les conserver en vue de faire face aux enjeux du développement durable, et d'augmenter leur résilience et celles des écosystèmes. Les efforts de formation et de renforcement des capacités sont orientés également vers d'autres parties prenantes intervenant dans l'écotourisme, la gestion des aires protégées, et la conservation de la diversité biologique au niveau local et national (représentants de l'administration, acteurs privés ou associations...).

En effet, les professionnels (concepteurs de projets écotouristiques, guides, commerciaux des agences de voyage...) désireux de se perfectionner et de s'outiller en matière de conception et de commercialisation de projets écotouristiques ne sont pas à exclure de ces programmes.

Aussi, il est souhaitable de renforcer les capacités des fonctionnaires de l'administration en charge d'instruire et de contrôler les projets écotouristiques depuis la conception du projet jusqu'à sa mise en exploitation afin de pouvoir remplir convenablement leur rôle de facilitateur et d'encadreur.

Ces formations peuvent se structurer autour de plusieurs thèmes qu'il convient de définir à la suite d'un diagnostic des besoins. Cela pourrait concerner : la planification de l'écotourisme ; l'élaboration des produits écotouristiques ; la commercialisation et le marketing, les hébergements écotouristiques (normes, standards, cahiers des charges ; incitations...) ; le cadre réglementaire et juridique ; la formation des éco-guides qui se chargeront de communiquer et d'interpréter les valeurs des ressources naturelles et culturelles aux touristes...

#### **6.4. Cadre institutionnel et réglementaire favorable**

La loi et les décrets de création des aires protégées (loi n°2005-13 du 26 janvier 2005) ont connu des évolutions notables en 2009 dans le sens de l'association du secteur privé dans la gestion des aires protégées sur la base d'une concession octroyée pour une période de 30 ans renouvelable par période de 5 ans, et l'institution d'un droit d'entrée au PN a été également institué. Néanmoins, l'application de ces décrets tarde à être effective du fait de l'absence de mécanismes et de procédures d'application. Il est recommandé de rendre opérationnelle l'application des décrets mentionnés par la mise en place d'une structure de gestion.

Il convient également de définir en concertation avec les parties prenantes (représentants de l'administration : DGF, finance, tourisme, ministère en charge de l'environnement, professionnels, concessionnaires, exploitants des PNx, représentants des populations locales...) les modalités de prélèvement et de transfert d'une partie des revenus générés par les activités écotouristiques pour la réinjecter dans le renforcement de la stratégie de

conservation de la biodiversité du PN (droit versé par le concessionnaire au concédant, droits d'entrée...). Dans le cas d'un droit versé par le concessionnaire au concédant, il serait souhaitable de fixer un pourcentage du chiffre d'affaires plutôt que de privilégier un montant fixe/hectare concédé car les niveaux de rentabilité varient suivant les contextes.

D'autres actions devraient être entamées en vue de dépasser les nombreuses autres contraintes réglementaires et institutionnelles entravant l'essor de l'écotourisme : alléger les procédures d'agrément des projets écotouristiques ; assouplir et faciliter l'usage des bâtis agricoles à d'autres usages que de pure production agricole ; assouplissement des critères d'accès à la BTS et aux crédits bancaires; accès des projets d'écotourisme aux primes de développement régional préférentiel, avec révision de la liste des délégations bénéficiant des taux de 25 % et de 30 % pour les nouveaux promoteurs.

## VII. Bibliographie

Bedoucha G., 1987, L'eau, l'amie des puissants, Une communauté oasienne du Sud Tunisien, Editions des archives contemporaines, Collection Ordres sociaux, EHESS, OPA Bv and Ltd, Gordon and BahenbhS.A., Paris-Montreux : 427 p.

Carte du tourisme culturel et naturel. Ministère du Tourisme-ONTT. 2012.

Ceballos-Lascurain (1991 b). Tourism, Ecotourism, and Protected Area. Parks, vol.2, n°3, pp 31-35.

Honey, M. (2006). Avant propos dans le guide des destinations indigènes. Indigène éditions. France : Montpellier, p383.

Idoux, M. Notes sur le Nefzaoua (Tunisie méridionale). In: Annales de Géographie. 1902, t. 11, n°60. pp. 439-447. Idoux M. Notes sur le Nefzaoua (Tunisie méridionale). In: Annales de Géographie. 1902, t. 11, n°60. Paris : 439-447.

Lequin. M, 2001, Ecotourisme et gouvernance participative, Presses de l'Université du Québec, 255 p.

Marlet S., Mekki I., Zairi A., 2009, Quelles perspectives pour un développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua ? Synthèse de l'atelier Sirma « *Gestion des ressources naturelles et développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua* », 25-27 février, Douz, Tunisie. Cirad, Montpellier : 6 p.

Ministère du Développement Régional et de la Planification, Indicateur de Développement Régional, 2012.

Ministère de l'environnement et du Développement Durable, Circuit Oasis Sahara, 2006.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable-GTZ. Etude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie. 2008

Office du Développement du Centre Ouest « Gouvernorat de Sidi Bouzid en chiffres », Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, 2012, 103p.

Office du Développement du Sud « Le Gouvernorat de Kébili en chiffres », Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, 2012, 108p.

Office du Développement du Sud « le gouvernorat de Tozeur en chiffres » Ministère du Développement et de la Coopération Internationale 2012, 112p.

Pecqueur B. 2001, Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens, Economie Rurale n°261, pp37-49.

Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du parc national de Jbil (2013)

Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du parc national de Bouhedma (2013)

Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du parc national de Dghoumès (2013)

Rastoin J.L., Gherzi G., 2010, Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques, éd. Quae, Paris : 590 p. <http://www.quae.com/fr/r966-le-systeme-alimentaire-mondial.html>

Ross. S, Wall. G, 1999, Ecotourism: Towards Congruence Between Theory and Practice, International Journal of Environmental Studies, vol. 25, p. 215-218.

Sahnoun H., Job J.O., Zidi C., Mtimet A., 1995, Paysages oasiens et réhabilitation des oasis de la Nefzaoua (Tunisie), *in* R. Pontanier, A. M'Hiri, N. Akrimi. J. Aronson, E. Le Floch, John Libbey Eurotext, © 1995, chap. 19, Paris : 325-335.

Sghaier M., 1999, Les oasis de la région du Nefzaoua, IMAROM, Working Paper Series, n° 3, Institut des régions arides, Medenine : 37 p.

## VIII. Annexes

## Annexe1 : Liste des personnes rencontrées lors de la visite aux régions

Lieu	Nom et Prénom	Fonction
Dghoumès-Tozeur	Mr. Zied Askri	Chef d'arrondissement forêts à Tozeur
	Mr. Chokri Ghissaoui	Conservateur du parc de Dghoumès
	Mr. Chetoui Abdelkader	ONG Marwell
	Mr. Mohamed El Fadhel Ismail	Directeur administrative et financier au CRDA de Tozeur
	M. Mohamed El Aid Lazouèche	Directeur du développement regional à Tozeur- Office du Développement du Sud
	Mr. Mohamed Essayem	Commissaire Régional au Tourisme Tozeur-Gafsa
	Mr. Kamel El Boubi	Commissariat Régional au Tourisme à Tozeur